

impac

*Journal des Travailleurs
des Industries du Livre, du Papier
et de la Communication*

filad
CGT

N° 142 - Juin 2008

Prix 1,54 €
Commission paritaire 2999 D 73 S



numérique
enfer libéral
ou progrès général ?

Jean Gersin
Secrétaire fédéral

Numérique : les enjeux

Cet *Impac* consacré au numérique est en phase avec l'actualité. Le gouvernement, par Eric Besson, secrétaire d'Etat à l'économie du numérique, a lancé le 29 mai des « assises du numérique » qui s'étaleront tout le mois de juin. Elles préparent la mise en ordre de bataille des investisseurs dans l'espace numérique, riche d'espérances de profits. L'analyse du discours économique libéral, prétendant à l'annexion de cette révolution technologique, tient une bonne place dans ce numéro du journal fédéral.

Y figurent des premières analyses et réactions à chaud, devant « les 5 grands axes et 27 pistes de travail » issus des assises du 29 mai. La compréhension de l'économie du numérique, ses conséquences sur les métiers, sont traitées également. Des luttes concrètes, dont celle des salariés d'Orange, sont identifiées comme des réactions sociales à la numérisation généralisée.

Impac se propose d'ouvrir un vaste chantier, d'analyses, de débats, d'expertises, d'échanges d'expériences et d'orientations syndicales concrètes sur cette question centrale de la numérisation générale de la société au temps du libéralisme triomphant. Il ne s'agit là que d'une première contribution à un grand débat. Il débouchera sur des conclusions pratiques, tant dans la Filpac-Cgt que lors du 49^e Congrès confédéral de la Cgt.

Les défis du moment ? Ou bien le numérique est rangé dans l'arsenal de l'hypercapitalisme, ou bien il permet une redistribution des cartes, sociales, économiques et démocratiques.

Le numérique est un enjeu immédiat.

Le progrès n'est pas sûrement établi. Les merveilleux ordinateurs en réseau, portatifs autant que fixes, permettent de convoquer en tout temps et en tout lieu le texte, l'image et le son. Ils peuvent servir la connaissance, la culture, l'information, l'éducation et les échanges humains libres. Ou devenir les outils d'une dictature de l'économie d'un marché libéral considérant comme un coût marginal le facteur humain, placé sous étroite surveillance numérique.

Outil de progrès ou outil de domination, le numérique ? La bataille commence.

SOMMAIRE

Dossier

Les noces
barbares
page 3

Une révolution
numérique
page 6

Assises du
numérique
page 8

Les dés pipés
page 10

Les NTIC
page 13

Economie
numérique
page 16

Google
page 20

Et aussi...

France Télécom
page 23

Evolution
de la recherche
page 27

Anniversaire
de Nantes
page 33



Journal des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la
Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :
Eric Birger, David Dugué,
Yvon Huet,
Jean-Pierre Ghiotto,
Thierry Lanchon,
Antoine Peillon
Florence Peyronneau,
Correspondant :
David Roussel

Montage :
Madeleine Fougères

Révision :
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliances
115, avenue Raspail
94250 Gentilly



AUX ORIGINES DU DISCOURS
POLITIQUE SUR LE NUMÉRIQUE

Nouvelles, les tâches du ministère de l'économie du numérique, dévolues à Eric Besson ? Voire. Plutôt s'agit-il de la reprise d'une vieille recette. Giscard d'Estaing commande un rapport sur l'informatisation de la société, le 22 avril 1975. Le slogan de son gouvernement de cohabitation avec Jacques Chirac, c'est alors « la société libérale avancée ». On ne saurait être plus clair. Il va trouver en l'inspecteur général des finances Simon Nora et l'inspecteur Alain Minc les deux compères en libéralisme qui vont habiller cette doctrine économique d'un costume technologique d'avenir. Dès après Mai 68, qui sonna le glas du gaullisme, les libéraux lançaient une opération conjointe : sortir de l'économie régulée par l'intervention de l'Etat et capturer l'informatique au service de cette cause. Quand, le 20 janvier 1978, les deux rapporteurs présentent de façon officielle le fruit de leurs travaux, le discours est rodé. Ce qui est moderne marche sur deux jambes, l'hyper-capitalisme exonéré de la tutelle de l'Etat, l'informatisation généralisée comme discours sur l'avenir, apparemment émancipé des idéologies. « *L'angoisse incite les peuples à rêver d'un horizon intelligible et certain* » (*), philosophent Minc et Nora. Examen de l'héritage. Pour mieux comprendre l'offensive actuelle.

Les noces barbares du numérique et du libéralisme



Jean Gersin

La « société d'information », par-dessus la politique, ou stratégie politique ?

Quand surgit la possibilité de développer l'informatique, ce que Nora-Minc appellent – déjà – « la société d'information », au cœur des années 1970, le pays est marqué par deux grands courants. L'un se groupe autour du Programme commun de la gauche, qui se propose de sortir du capitalisme par les nationalisations et la planification. L'autre se cherche. La tradition de la droite d'après guerre, c'est le mélange de la régulation du capitalisme par l'Etat et d'un pouvoir politique concentré depuis 1958 entre les mains du président de la République. Le courant libéral a été battu à la Libération. Les " trente glorieuses ", celles de la reconstruction, ont connu un capitalisme encadré et dirigé par l'Etat. La fin de l'expansion économique sonne l'heure de la contre-offensive libérale. Il y a urgence.

Mai 68 n'a pas été une révolution, mais le rejet du capitalisme et les échanges sur la sortie de cette économie embrasent les débats. Et l'Etat centralisateur, sorti victorieux de Mai, a pris des coups. Quelle perspective avancer ?

L'idée de l'état-major groupé autour de Giscard, c'est non pas d'aller à la bataille sous le drapeau des ultras du capitalisme sans entrave, mais derrière la bannière de la modernité. Ce sera l'informatique qui en fournira la couleur et le masque le plus élaboré. Voilà comment Nora et Minc, au compte de Giscard, présentent le projet dans *L'informatisation de la société* : « L'approche libérale tend à confondre l'histoire et les lois économiques. Elle ne traite les conflits que sur le marché et tend à y ramener ceux qui lui échappent... La politique – dans la mesure où son objet est la perception et le traitement des luttes pour le pouvoir – est apparemment évanouie. »

« L'analyse marxiste reconnaît les conflits, mais elle rattache leur mouvement au seul antagonisme de deux classes organisées par les rapports de production. Née des affaires de l'accumulation primitive du capital, elle repose sur une vision simpliste, englobante et rigide des rapports de pouvoirs, incapables d'intégrer le foisonnement des sociétés modernes. »

Si l'une n'est pas encore un instrument politique, et si l'autre est archaïque, le bon choix, c'est la société d'information : « La société d'information échappe à ces analyses, à ces prévisions. Débordant le monde de la production, elle façonne les besoins nouveaux en fonction de son projet, de ses modes de régulation, de son modèle culturel. Elle est le lieu d'une infinité de conflits décentrés, non articulés, ne relevant pas



d'une analyse unificatrice... Ce sera une société aléatoire. »

Pas un gramme de discours technique là-dedans. Que de la stratégie. Au cœur de la pensée libérale des années 70, quand le Programme commun poussait fort et que Mai 68 conservait une force propulsive, le libéralisme s'est ainsi enroulé comme une liane autour de l'informatique, la présentant comme au-dessus des partis, et seule porteuse d'avenir.

La révolution libérale informatique, machine à pétrir et recomposer la société tout entière et le salariat

Alors, « un outil neutre en quête de configurations », cette « télématique » (contraction entre télécommunications et informatique), mot de circonstance forgé par nos

compères rapporteurs ? Ils en parlent tout autrement. Un choix de société réclame, selon eux, l'optimisation de cette télématique dont ils disent déjà qu'elle est la mère de toutes les révolutions technologiques. Et ils posent des conditions à cette rentabilisation optimale. D'abord tourner la télématique vers la politique dite des créneaux, c'est-à-dire la division internationale du travail entre nations les plus industrialisées. Ensuite, redéfinir la fonction de l'Etat en ce sens qu'il se retire de ses fonctions industrielles, à commencer par l'abandon du monopole sur les télécommunications, clé de l'édifice numérique nouveau. Enfin, écarter la pression de l'informatique américaine. « La télématique, à la différence de l'électricité, ne véhiculera pas un courant inerte, mais de l'information, c'est-à-dire du pouvoir », indiquent nos explorateurs, qui unifient étroitement l'accession des libéraux aux destinées du pays avec le discours postmoderne de l'informatique.

« Les risques pour l'emploi » sont revendiqués. Pression démographique, augmentation du travail féminin, progrès de la productivité dans l'agriculture, tout cela s'ajoute dans les années 1970 à un fort salariat industriel très concentré dans de grosses unités de progression. Nora-Minc, au compte de Giscard, annoncent fièrement dans leur rapport : « Fin de la création d'emploi dans les services ». Dans les banques, les assurances, la Poste, les activités de bureau dans l'industrie, l'informatisation va procurer de tels gains de productivité que l'emploi va reculer. « Le tournant informatique provoquera lors de la prochaine décennie des économies d'emplois considérables dans les grands organismes de service. » L'automation plus rapide des entreprises industrielles va permettre aux patrons du secteur de raisonner et continuer leurs activités « à effectif constant ». De plus en plus de robots et de process de production vont équiper les lignes industrielles, tandis que leur gestion passera par des petits ordinateurs. D'où le pronostic des effectifs salariaux constants ou en recul.

On aurait pu croire que Nora-Minc oeuvraient à un rapport technique. Elle n'est pas absente, mais le primat est donné au

MAI 68
N'A PAS ÉTÉ
UNE RÉVOLUTION,
MAIS LE REJET
DU CAPITALISME
ET LES ÉCHANGES
SUR LA SORTIE
DE CETTE ÉCONOMIE
EMBRASENT LES DÉBATS.
ET L'ÉTAT
CENTRALISATEUR,
SORTI VICTORIEUX
DE MAI,
A PRIS DES COUPS.
QUELLE PERSPECTIVE
AVANCER ?

discours politique. Jamais depuis son origine la classe ouvrière n'avait été aussi nombreuse au sortir des "trente glorieuses". Et le chômage était négligeable. Comment déconcentrer le salariat, réduire les unités de production, briser la cohérence d'une classe socialement dangereuse ? Nora-Minc offrent en pâture aux libéraux l'outil informatique qu'ils jugent par nature fondé sur l'économie libérale de marché.

Ils descendent même dans le détail : « *L'édition à distance des journaux dans des imprimeries décentralisées, d'ores et déjà pratiquée, se généralisera ; elle pourra indifféremment trouver place sur des lignes téléphoniques spécialisées ou sur des canaux de télévision, comme c'est le cas aujourd'hui, ou même sur des réseaux de transmission de données... A terme, son véritable concurrent sera l'édition à domicile chez les lecteurs.* »

« *Les conditions de travail se modifient suivant un double mouvement. L'automation supprime certains emplois pénibles et permet un allègement des tâches. Par ailleurs, elle provoque la déqualification de nombreux travaux, accomplis jusqu'à présent par une main-d'œuvre très experte, par exemple les typographes ; la mise en place de machines automatiques banalise en effet leur métier et les remplace par de simples surveillants : c'est probablement la fin d'une aristocratie ouvrière. Ces effets se produiront sur une longue période... L'uniformisation des tâches s'accompagnera sans doute de nouvelles formes de pénibilité.* » Nora-Minc examineront les effets sur le corps médical et sur les enseignants des nouveaux réseaux informatiques, pressentant là comme sur beaucoup d'autres sujets le bouleversement annoncé.

Le numérique est plus que jamais un enjeu

« *L'informatique explose. Une infinité de petites machines apparaissent, efficaces et peu coûteuses : elles pourraient être synonymes de liberté. A une technique élitiste succède une activité de masse.*

Dans le même temps, la télématique naît du mariage entre les ordinateurs et les réseaux de transmissions. Cette convergence va demain culminer avec l'avènement des satellites universels qui achemineront images, données et sons. » Voilà pour la prophétie technique de Nora-Minc. C'en est à peine une, ils développent de façon intellectuelle ce qui va poindre déjà sous leur nez. Là n'est pas l'essentiel. Ce qui est déterminant à comprendre, c'est que nulle voie royale,

prédéterminée, ne s'est ouverte sous les pas du libéralisme. De 1978 à 2008, en trente ans, il a fallu des circonstances extraordinaires pour que le libéralisme s'impose, ces dernières années, et tente de confisquer la numérisation généralisée. Le succès puis le reflux des forces politiques qui sous-tendaient le Programme commun, les épisodes de cohabitation sous le règne de François Mitterrand, l'effondrement du Mur de Berlin, la disparition des sociétés de l'Est à l'économie centralisée, autant de circonstances qui ont permis aux libéraux de faire bifurquer le pays dans l'aventure actuelle. Nora et Minc ont écrit un rapport, pas l'inéluctable et définitif avenir du pays.

Il en est de même pour le rapport Jouyet (chef de l'inspection des finances) et Lévy (patron de Publicis). Plagiant Nora-Minc, ils écrivent en 2006 : « *L'immatériel peut être le moteur, la source d'énergie d'une dynamisation de l'économie et constituer le point de croissance qui nous manque. Il faut pour cela savoir être inventif, audacieux dans les transformations de notre société, et penser autrement. L'immatériel offre l'occasion d'une vraie mutation de l'économie française.* » Et de livrer à la pioche des libéraux le pays en offrande numérique.

Mais rien n'est écrit par avance. Se multiplient en ce moment, sur impulsion de l'Etat et d'un de ses secrétaires, Eric Besson, les colloques de l'économie du numérique. S'y retrouvent bien les deux termes, numérique et économie. En fait d'économie, la composition des colloques indique que le modèle social est exclu, par définition et obstination. Comme s'il était naturel de ne considérer le numérique que du point de vue des gains de productivité et des opportunités nouvelles de profit. Là se situe l'enjeu. Le numérique redistribue les cartes, dans le domaine de l'information. Pourquoi, par avance, le libéralisme en sortirait-il vainqueur ? Pourquoi annexerait-il le numérique, comme s'il lui était consubstantiel ?

Au syndicalisme non seulement d'écrire le chapitre social manquant, mais surtout de faire le lien entre démocratie de l'information, pluralisme, modèle économique au centre duquel doit être l'homme, et le modèle social y afférent. Sacré challenge, sacré défi, sacré espoir. ●

(*) Toutes les citations de cet article sont extraites du rapport de Simon Nora et Alain Minc, *L'informatisation de la société*, La Documentation française éditions, janvier 1978.

NORA ET MINC
ONT ÉCRIT UN RAPPORT,
PAS L'INÉLUCTABLE
ET DÉFINITIF
AVENIR DU PAYS.



AU SYNDICALISME
NON SEULEMENT
D'ÉCRIRE LE CHAPITRE
SOCIAL MANQUANT,
MAIS SURTOUT DE FAIRE
LE LIEN ENTRE DÉMOCRATIE
DE L'INFORMATION,
PLURALISME,
MODÈLE ÉCONOMIQUE
AU CENTRE DUQUEL
DOIT ÊTRE L'HOMME,
ET LE MODÈLE SOCIAL
Y AFFÉRENT.

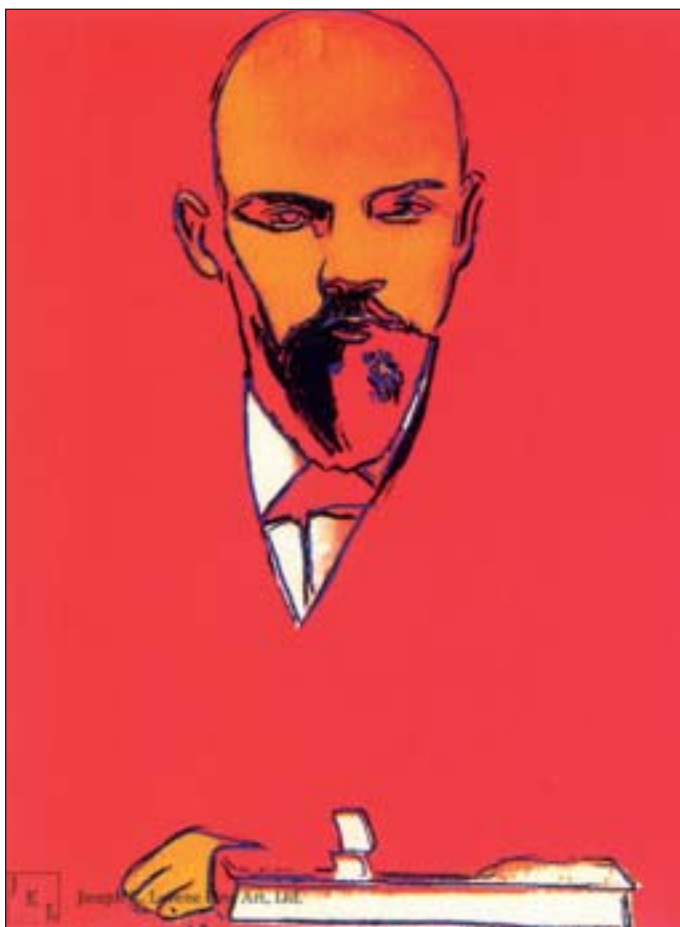
SACRÉ CHALLENGE,
SACRÉ DÉFI,
SACRÉ ESPOIR.

INTÉGRER LE NUMÉRIQUE
DANS LA REPRODUCTION ÉLARGIE
DU CAPITAL GLOBAL

Une révolution numérique asservie par la mondialisation libérale

Jean Gersin

L'avantage, avec le libéralisme dominant, c'est qu'il ne s'embarrasse pas pour aller à l'essentiel. Ainsi du rapport Maurice Lévy, président de Publicis, et Jean-Paul Jouyet, chef du service de l'inspection générale des finances, fourni en novembre 2006 au gouvernement Raffarin. Et utilisé aujourd'hui par Eric Besson, pour ses assises nationales de l'économie numérique. La fonction de ce rapport est d'orienter la numérisation généralisée vers la reproduction élargie du capital. Le mot « immatériel », pour Jouyet-Lévy, dans le titre de leur ouvrage, *l'Économie de l'immatériel*, remplace le mot numérique. Cela a du sens. En effet, leurs propos relèvent avant tout d'un discours économique au cœur duquel ils intègrent la numérisation, dorénavant généralisée à l'ensemble des activités industrielles, financières et commerciales. Le « rapport Jouyet-Lévy » n'a pas la saveur de son glorieux prédécesseur, Nora-Minc. Il n'est en aucune façon pionnier ou novateur. Il se contente de mettre en perspective l'outil numérique avec la nouvelle économie mondialisée. En extraire la cohérence revient à décrypter l'intervention actuelle de l'Etat dans l'économie du numérique.



Nos duettistes adoptent, en quelques généralités, le même angle d'antan. « L'avenir n'est pas mort. Il est désormais ailleurs : dans l'immatériel, les idées, la connaissance, le savoir. Bien réelle, l'économie de l'immatériel est une chance pour notre pays : une chance de croissance, une chance de retrouver dynamisme et optimisme, une chance de créer de nouveaux emplois et d'offrir un avenir à notre jeunesse. » Ils vont parler du seul avenir possible, suivant ces impératifs-là : « L'information est clairement le nouveau carburant des échanges économiques. » Et d'adopter comme slogan : « L'immatériel, nouvelle frontière des économies développées. » Fin des généralités. Ils entrent vite dans le dur. « Nos économies sont passées d'une logique de reproduction à une logique d'innovation. »

Les fondements de l'économie de l'immatériel

La base du raisonnement est suffisamment explicite pour ne pas ajouter de commentaires. Pourquoi l'économie de l'immatériel doit-elle remodeler le système économique national ? Pour s'adapter aux trois facteurs déterminants suivants :

« La financiarisation des économies de l'OCDE [L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe les gouvernements de 30 pays les plus riches] ... conduit les entreprises à rechercher des taux de retour sur investissement de plus en plus élevés afin de satisfaire aux attentes des investisseurs. »

« La globalisation permet une désintégration verticale de la production, dont l'étape manufacturière, de moins en moins importante en termes de création de valeur, est de plus en plus confiée à d'autres, sur d'autres continents, ce qui aboutit à dématérialiser les entreprises des pays de l'OCDE. »

« Dans les pays de l'OCDE, les entreprises industrielles réduisent de plus en plus la quantité de capital physique et financier mobilisée, ce qui se traduit en particulier par la sous-traitance de la production, notamment dans les pays où les coûts de production sont les plus bas, la réduction au maximum des stocks, voire la vente des immeubles et des terrains, pour se concentrer sur les investissements immatériels : marketing-publicité, organisation de la distribution et du suivi clientèle... Dans ce modèle, l'entreprise limite au maximum son capital physique traditionnel (bâtiments, usines, machines, équipement...) et la valeur qu'elle crée est directement corrélée à ses actifs immatériels (brevets, savoir-faire, marques)...



On l'aura noté, le postulat de base relève bien de l'objectif majeur : immerger l'économie nationale dans la mondialisation, la mettre en ordre de bataille pour qu'elle prenne sa place dans la concurrence internationale du côté des pays les plus riches, contre les pays émergents et pour pérenniser la domination du Nord sur le Sud.

La place des technologies de l'information et de la communication, là-dedans ?

« Les TIC sont à l'économie de l'immatériel ce que le développement de l'électricité a été pour le modèle industriel. » Sans doute, mais dans quel cadre économique ? Jouyet et Lévy répondent. La mondialisation libérale assigne aux Etats du Sud le rôle de pays prolétaires. En effet, existe une contradiction majeure du capitalisme. Les profits sont plombés par les investissements toujours plus massifs en biens d'équipement et en main-d'œuvre nécessaires à les réaliser. La mondialisation tente de corriger cette contradiction historique : elle opère vers les pays prolétaires un transfert de la charge des terrains, bâtiments, machines et main-d'œuvre. S'ensuit une réduction des frais en capital fixe par le simple jeu des différences de développement entre Nord et Sud.

Le transfert de l'activité industrielle traditionnelle vers ces pays génère d'immenses économies sur les coûts de production. Elle ouvre la voie à la spécialisation des métropoles du Nord dans la création de produits nouveaux, leur présentation à la vente. Mais, surtout, elle autorise la perspective de mobiliser une main-d'œuvre dans la création industrielle et commerciale. A deux conditions impératives. La première repose sur la domination des pays riches, qui se doivent de diriger les réseaux des flux financiers et imposer le contenu des productions manufacturières et agricoles. Les échanges inégaux entre Nord et Sud reposent là-dessus. L'autre condition, c'est la maîtrise des flux informatiques.

C'est la place assignée aux TIC. Elles « permettent de sortir de l'ancien modèle de

l'entreprise qui se développait en multipliant les activités et en cumulant les fonctions. Elle [la rupture technologique des TIC] autorise le recentrage sur les activités considérées comme stratégiques et, parallèlement, le développement de l'externalisation, qu'il s'agisse de la production proprement dite (qui peut, à cette occasion, être délocalisée)... » Fondés sur la mondialisation inégale, au profit des pays les plus riches, « tous ces changements accélèrent la capacité de croissance des économies. Le fait est que les TIC représentent désormais une part essentielle des gains de productivité : d'après les estimations disponibles, entre 1995 et 2000, les TIC auraient ainsi contribué à la croissance du PIB à hauteur d'un tiers aux USA et d'un quart en France, et auraient représenté 60% des gains de productivité enregistrés par ces deux économies. Cette tendance s'est encore accrue au cours des années suivantes. »

Trois exemples : l'automobile, les semi-conducteurs, la presse et les médias

« L'automobile est le secteur industriel par excellence... Désormais 70 à 80% du coût global de la fabrication d'un véhicule est assuré par les prestations des fournisseurs externes... les constructeurs automobiles deviennent donc de plus en plus des assembleurs davantage que des producteurs et constituent un "capital organisationnel" qui constitue un de leurs actifs immatériels les plus précieux. » Ce secteur représente 15% de la recherche développement de tout le pays. La place de l'innovation est clé, d'où une spécialisation : aux pays dominants la partie créatrice, aux pays prolétaires les usines d'assemblage et les travaux d'exécution. Le réseau informatique va être un lien stratégique pour la publicité, la vente, l'après-vente et la circulation des brevets industriels.

« Le secteur des semi-conducteurs a vu apparaître depuis le début des années 1990 des entreprises dites fabless, c'est-à-dire sans capacité de production propre. Ces entreprises se concentrent sur les aspects les plus rentables et les moins mobilisateurs en capitaux de la production : la conception et le design de nouvelles puces, la recherche et le développement, mais aussi le marketing et la distribution. Parallèlement, la fabrication proprement dite est sous-traitée à des entreprises spécialisées dans la fabrication de semi-conducteurs (appelés fonderies ou fab) généralement implantées en Asie du Sud-Est. »

« Le secteur de la presse et plus généralement des médias fonctionne selon

deux modèles traditionnels, la vente de contenu et la vente d'audience. Dans le premier modèle, l'industriel vend la mise à disposition d'un contenu. C'est le modèle de l'industrie musicale avec un producteur qui se rémunère par la vente des CD qu'il produit. Dans le second modèle, l'industriel fournit gratuitement un produit au consommateur et se rémunère par la vente d'espace publicitaire à un tiers. C'est le modèle de la radio avec un diffuseur qui agrège des contenus et vend des minutes de publicité pour se rémunérer. Les deux modèles ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. À quelques rares exceptions, la presse quotidienne payante est financée à la fois par le prix de vente au numéro et par la vente d'espaces publicitaires dans ses pages... Les deux premiers modèles sont remis en cause par le développement des technologies de l'information et de la communication. La vente de contenu est touchée plus directement pour deux raisons. La première est que les technologies de l'information réduisent considérablement les coûts de production et de distribution... La seconde raison est que la facilité avec laquelle un contenu peut désormais être dupliqué, quasiment sans coût, dévalorise les contenus aux yeux du consommateur... Face à cette mutation des modes de production et de consommation des médias, on observe une exploration quasi frénétique de nouveaux modèles économiques.»

Il y a dans ce qui précède, de la part de ces très sérieux messieurs Jouyet et Lévy, une pointe d'ironie. Car, dans leur introduction générale, ils ont verrouillé l'information dans la définition suivante, qui sonne comme un verdict : « L'information est clairement le nouveau carburant des échanges économiques ». Alors les gens de la presse et des médias peuvent bien patauger dans leur recherche d'un nouveau modèle, l'information ne leur appartient plus, elle est réquisitionnée tout entière par l'économie du numérique.

Ils ont même des idées sociales, Jouyet-Lévy ! Surprise, les mêmes que le président !

« La Commission estime qu'il n'est pas certain que le statu quo social soit toujours et partout adapté. Il nous faut, dans certains domaines, moins de rigidités et, dans d'autres, plus d'avancées de façon à ce que la population la plus large possible soit associée à la croissance nouvelle permise par l'immatériel. Dans ce cadre, la réglementation sur la durée hebdomadaire du travail doit être assouplie pour favoriser l'activité et l'accroissement du pouvoir d'achat, tout en veillant à réduire le stress au travail, pénibilité apparue avec cette économie nouvelle. Il est clair qu'il convient d'adapter la législation ayant réduit pour tous et dans tous les domaines la durée légale du travail à 35 heures par semaine.

De la même manière, et pour les mêmes raisons, figer la durée du travail sur la vie n'est pas toujours et pour tous compatible avec le fait que dans une économie des talents, chacun ait la faculté de contribuer à la création collective de richesses, et y faire valoir, notamment, son expérience. »

Voilà à quel biberon s'est nourri le sous-ministre de l'économie numérique, Eric Besson. Ça promet. ●

Des assises du numérique pour asseoir quoi ?

Jean Gersin

Le 29 mai, Eric Besson, secrétaire à la chose numérique, ouvrait, dans les locaux de la très huppée fac de Dauphine à Paris, les « Assises du numérique » (assisesdunumerique.fr), qui étaleront leurs travaux tout le mois de juin 2008.

Devant un parterre sélectionné de patrons flanqués de la cohorte de leurs experts, le secrétaire d'Etat a fourni une feuille de route d'une concertation bien particulière. En réalité, le sous-ministre « d'ouverture » (un des ralliés à Sarkozy) organise une manière de débats de façon à appliquer servilement les recommandations du rapport Jouyet-Lévy. Décryptage.



Le dogme économique exclusivement aux postes de commande ?

Commençons par le quatrième des cinq grands axes qu'Eric Besson a présentés, « *adapter notre organisation et notre gouvernance aux enjeux du numérique* ». L'homme de l'art propose de créer un « conseil national du numérique », regroupant la dizaine de structures des ministères, dédiées de façon éclatée au numérique. Rationalisation élémentaire ? Pas du tout. Elle serait définie comme l'aide à l'Union européenne qu'incessamment Sarkozy va présider. « *Aider l'Union européenne à mettre en place la coopération renforcée sur la gouvernance des infrastructures critiques de l'Internet... Assurer à l'Europe la maîtrise de ses infrastructures critiques pour l'Internet des objets, et à cette fin, fédérer l'ensemble des partenaires de l'Union autour de la structure française de gouvernance de l'Internet des objets.* » La gouvernance, selon ce beau néologisme à la mode, revient à brancher le nouveau réseau français sur l'Europe libérale. Ce Conseil national du numérique fonctionnerait comme une task force au service des patrons :

Une fonction d'orientation stratégique de l'économie numérique...

Une concertation avec les acteurs du numérique qui serait assurée par une assemblée large et représentative des différentes composantes de l'économie numérique avec le travail en commissions thématiques.

Quelle concertation ? Avec qui ? La composition de la salle invitée pour lancer le processus en dit long : les acteurs du numérique sont les patrons. Surtout pas les syndicats, les salariés. Ce flagrant délit indique quelle fonction le gouvernement assigne au numérique. L'Etat se met au service du patronat pour rationaliser ses investissements dans un domaine défini comme l'un des moteurs fondamentaux de la croissance. Ce qui se traduit en langage Besson par la tâche d'Etat suivante : guider les investissements vers ce nouvel eldorado riche d'espérance nouvelle de profit, en gommant les barrières qui y feraient obstacle.

Le flux numérique à très haut débit libéral, subversion du Code de la propriété intellectuelle ?

Dans ces Assises, Besson reprend le thème libéral développé par l'institut Montaigne, celui de la « retardologie », du déclin de la France (Nicolas Baverez, idéologue). La France est en retard. Sur quoi ? Sur la concurrence européenne. Le marché français des technologies croît, mais de 30% inférieur à la croissance européenne et de 50% à la croissance américaine. Vite, plon-



geons dans la compétition mondialisée. Vite, du haut débit pour tous, et vite accroissons la production de contenus pour les réseaux numériques. Il y a bien plus. L'opération ne consiste pas, comme naguère, à distribuer des écrans Minitel gratuitement pour interroger le réseau Transpac. Elle implique l'immersion de l'éducation, de la formation, de la santé, de la justice, de l'administration dans les flux numériques organisés par le marché mondial. Là gisent de nouveaux marchés.

Pour parvenir au transfert sur le trafic numérique d'une telle quantité de données, tout obstacle légal à la circulation numérique doit être, sinon balayé, du moins réduit à ce qu'ont obtenu les pays européens. Cet étiaje le plus bas s'appelle le copyright, c'est-à-dire le modèle américain. Il s'agit d'une cession de l'œuvre, quelle qu'elle soit, selon une transaction simple : l'auteur vend une fois pour toutes ses droits sur l'œuvre à l'acheteur, qui en fait ce qu'il veut. Le droit français, issu de la Révolution, définit un droit moral de l'auteur sur l'œuvre, imprescriptible, et des droits dits voisins, dont le droit d'auteur dévolu aux journalistes. Besson et ses conseillers savent bien que pour nourrir de façon rentable le trafic numérique, la part de la valeur attribuée à l'auteur comme son droit moral doivent être considérablement transformés.

Besson et ses assises ont occulté le problème central du trafic numérique des fichiers à l'heure du marché mondialisé. Pas Jouyet-Lévy, qui ont fait des recommandations précises en la matière, sur le modèle du laissez passer - laissez faire, obtenu pour la circulation des marchandises sur mer par la bourgeoisie anglaise, dominant les océans au XVIII^e siècle. Elles réapparaîtront inéluctablement, elles sont au cœur du projet Besson. Les voilà. Citations :

« *Prévenir l'utilisation abusive du droit moral. Le droit moral ne saurait être remis en cause dans son existence même. La question est plutôt celle des détournements et des excès dans son application qui freinent la diffusion des oeuvres et nuisent à leur postérité.* »

« *Modifier le Code de la propriété intellectuelle pour que le droit moral d'un auteur ne puisse être invoqué que par une personne nominativement désignée à cet effet par l'auteur ou, à défaut, c'est-à-dire en l'absence d'une telle personne, par le conjoint de l'auteur ou concubin notoire, les enfants et les petits-enfants de l'auteur. La disparition*

de ces différentes personnes mettrait fin à la possibilité d'évoquer le droit moral par qui-conque. »

« *Éviter l'extension indéfinie des droits voisins qui bloque l'exploitation et la diffusion des œuvres Les droits voisins des producteurs sont actuellement d'une durée de cinquante ans après la première fixation. Cette durée fait l'objet d'une harmonisation au niveau européen et toute évolution en la matière passerait par des négociations avec nos partenaires européens. Nous pouvons observer que dans d'autres systèmes de protection des droits, notamment le système américain du copyright, la tendance est à une extension continue de la durée des droits.* »

« *Mettre un terme au gel des œuvres... Dans le domaine de l'édition littéraire et musicale, l'article L.132-12 du code de propriété intellectuelle (CPI) prévoit déjà que "l'éditeur est tenu d'assurer à l'œuvre une exploitation permanente et suivie et une diffusion commerciale". Des dispositions similaires concernent les entrepreneurs de spectacles (Art. L.132-22) et les producteurs d'œuvres audiovisuelles (Art. L.132-27). La Commission [Jouyet-Lévy] est d'avis de généraliser ce mécanisme à l'ensemble des secteurs culturels.* »

Le Code de la propriété intellectuelle relouqué deviendrait un copyright généralisé à toute œuvre, qui du coup tomberait avec une facilité déconcertante dans le trafic numérique. Ce qui explique en particulier l'attention que portent les nouveaux propriétaires des médias aux droits d'auteur des journalistes. Le numérique n'a rien à voir là-dedans, c'est le marché qui commande. Le but ? Toute création sera assimilée à un brevet industriel, offert à l'encan sur le marché numérique. Finis, les procédures lancées par les auteurs, leurs ayants droit, et le contrôle de l'auteur sur son œuvre. Le droit moral est incompatible non pas avec Internet mais avec le marché libéral.

« L'information est clairement le nouveau carburant des échanges économiques. » (Jouyet-Lévy)

Le premier thème des assises, c'est de « *permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux numériques* ». Pas un pouce de terrain national ne doit échapper au réseau numérique, de façon qu'à l'horizon de 2012, les tuyaux puissent fournir en contenu chaque foyer français. Pour quelle information ? Les Assises ne se posent que modérément cette question centrale. Tout juste effleure-t-elle la « *réflexion sur le statut de l'œuvre de presse dans l'univers numérique* ». Alors, de quelle information s'agit-il ? Tout ce que charrie le trafic numérique est considéré comme information, mot mis pour données. Il s'agit de mélanger tous les messages pour redonner une définition nou-

velle de l'information : elle est le vecteur de toutes les transactions sur le marché numérique. La vision de la société de l'avenir, basée sur le numérique, va considérer que toute donnée transmise par Internet est une information. Pourquoi cette définition ? Parce qu'elle s'émanche de la définition classique, encadrée par la loi. Si l'information va définir la galaxie des transactions sur le Web, elle subvertit la définition légale précédente. Voilà ce qu'en dit le Conseil constitutionnel, dans sa décision n° 86-210 du 29 juillet 1986, concernant le statut juridique de la presse.

[20. Considérant que] « le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale est en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle ; qu'en effet, la libre communication des pensées et des opinions, garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ne serait pas effective si le public auquel s'adressent ces quotidiens n'était pas à même de disposer d'un nombre suffisant de publications de tendances et de caractères différents ; que l'objectif à réaliser est que les lecteurs qui sont au nombre des destinataires essentiels de la liberté proclamée par l'article 11 de la Déclaration de 1789 soient à même d'exercer leur libre choix sans que ni les intérêts privés ni les pouvoirs publics puissent y substituer leurs propres décisions ni qu'on puisse en faire les objets d'un marché ».

L'information était définie comme un rapport de libre accès du citoyen au carburant de la démocratie. C'était la presse écrite qui en était le dépositaire. Radios et télévisions n'ont jamais été passibles de cette même définition soignée, considérée par le Conseil constitutionnel comme un objectif constitutionnel. Si le web est considéré comme vecteur d'une information de portée stratégique pour l'économie du numérique, que devient cette définition, manifestement désuète pour Besson, du pluralisme ? L'information sort du cadre constitutionnel pour être projetée dans l'univers économique du marché libéral. Que devient le pluralisme, s'il ne concerne qu'un fragment infime du trafic numérique, les sites d'information de politique générale, soit à peine 2% de l'ensemble actuel ? Il s'agit bien d'une brutale conversion, qui recèle un bouleversement considérable dans les métiers de l'information. Quid du métier de journaliste, et des métiers de l'information, si l'information n'est plus de portée constitutionnelle, mais du

domaine des échanges économiques numérisés ?

Immerger le travail dans l'économie du libéral numérique ?

« Diversifier les usages du numérique, avec les nouvelles applications dans les domaines du télétravail, de l'éducation, de la formation, de la santé, de la justice, du commerce électronique, et de la e-administration. » Tel est le troisième des cinq thèmes centraux des grandes œuvres de Besson Eric. Les activités énumérées relèvent pour grande partie du domaine national de l'Etat. C'est bien là que le libéralisme éclate comme une grenade. Comme naguère Nora-Minc pour les télécommunications, comme hier – en 2006 – Jouyet-Lévy, Besson poursuit le désengagement de l'Etat sous couvert de numérisation. Le très haut débit est pris comme un outil au service de la privatisation de l'éducation, de la connaissance donc, et d'une série de tâches dévolues à l'Etat. Avec les gains de productivité espérés, l'Etat Besson-Sarkozy brancherait l'aspirateur à emplois sur les fonctionnaires des secteurs considérés.

Plus encore, Besson pousse dans le sens de la création d'un corps de salariés ayant accès aux nouveaux métiers du numérique. Par la réforme des formations de l'enseignement supérieur, de son rapprochement global avec les entreprises des Tic, Besson pense ouvertement à remplacer l'élite de l'Ena par une autre élite, celle qui a accès aux manettes des sociétés des Tic. C'est tout le sens des pôles de compétitivité et de la déréglementation du travail. En cela, l'exclusion a priori des représentants syndicaux du monde du travail prend tout son sens. Le but des assises est d'asseoir le contour d'une nouvelle société, dans laquelle le salariat est fragmenté en deux grandes parties : les activités subalternes de service, les activités nobles des Tic.

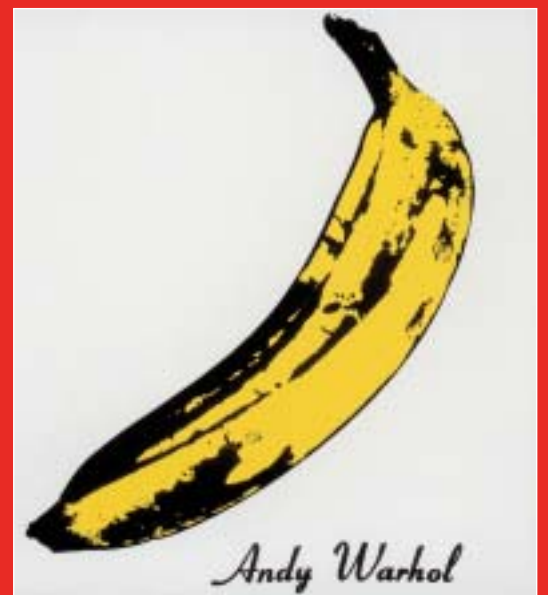
Si l'on considère ces trois points fondamentaux comme relevant de la démarche d'Eric Besson, se tracent en silhouette les tâches syndicales. Imposer dans le monde exclusif et dogmatique du libéral-numérique les normes sociales, reprendre le drapeau de la démocratie d'une information définie selon le bloc de constitutionnalité, établir dans les sociétés du numérique la reconnaissance du travail en évitant la fracture numérique programmée.

Tout un programme, que le congrès de la Filpac-Cgt a commencé de bâtir. ●

Les dés sont pipés !

Les Assises du numérique sont une blague et l'annonce d'un plan de développement de l'économie numérique à l'horizon 2012 suscitera, à terme, tout autant de déception. De fait, les décisions effectives sur la structuration de l'économie numérique échappent déjà complètement au secrétaire d'Etat Eric Besson. Elles ont été, pour l'essentiel, déjà prises par Nicolas Sarkozy.

Antoine Peillon



Ainsi, la décision de générer le futur financement de France Télévisions par des prélèvements opérés sur le secteur de l'économie numérique prive Eric Besson de toute marge de manœuvre financière. Car, avant même de prendre connaissance des prochaines conclusions de la Commission Copé (fin juin 2008), le président de la République a réaffirmé son opposition à toute augmentation de la redevance...

La Commission Copé n'a plus qu'à suivre les trois autres pistes de financement : taxe sur les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet, taxe sur l'électronique grand public, taxe sur les revenus publicitaires des portails Internet.

Un deuxième diktat de Nicolas Sarkozy concerne la « riposte graduée » contre le piratage sur Internet (rapport Olivennes). La mise en forme juridique du dispositif répressif a été confiée au ministère de la Culture.

D'ores et déjà désapprouvée par le Parlement européen, car elle ne fait pas la distinction entre la piraterie de masse et les consommateurs qui n'agissent pas dans un but mercantile, la « riposte graduée », instituée autoritairement par le président, entre clairement en contradiction avec les libertés civiques ainsi qu'avec le principe juridique fondamental de proportionnalité. Elle risque même d'être un facteur supplémentaire de « fracture numérique » entre ceux qui peuvent « acheter » en ligne et ceux qui, s'étant livrés à du téléchargement gratuit occasionnel ou strictement personnel, se verront interdire brutalement l'accès au réseau électronique... Il ne reste à Eric Besson que la noble charge de « communiquer » sur ces décisions lourdes de conséquences, décisions prises sans l'ombre d'un débat démocratique.

Cela s'appelle faire de l'habillage. ●

Le déni de démocratie

Lors de la campagne électorale du printemps 2007, Nicolas Sarkozy avait pris une série d'engagements dans une tribune publiée par le *Journal du net*, « La France à l'ère numérique », publiée le 20 avril 2007.

Ainsi, le futur président affirmait : « J'installerai un forum de concertation permanente doté de la plus large représentation possible. Sous peine de nullité, son avis sera nécessaire avant tout projet de réglementation numérique et il appartiendra au Parlement de prendre ses responsabilités en fonction de ces avis. C'est là aussi que se prépareront les positions françaises à défendre dans les débats européens et internationaux auxquels ses experts pourront participer. »

Cette idée de soumettre à un forum de concertation permanente « tout projet de réglementation numérique » est, sans doute, à l'origine du Conseil national du numérique, annoncé le 27 mai 2008, puisque l'objet de cette nouvelle instan-

ce est de « valoriser et labelliser les bonnes pratiques » et qu'étant « ouverte aux acteurs du numérique, elle aura vocation à évoquer toutes les questions que l'on se pose sur les usages, les limites, la lutte contre la cybercriminalité, la protection des libertés individuelles, l'évolution des technologies... » La question est la suivante : la composition de ce Conseil respectera-t-elle l'engagement de « **représentation la plus large possible** » ? Nous pouvons en douter, la composition de la Commission Olivennes ayant déjà démontré la fermeture du « club » de ceux que le gouvernement souhaite entendre sur ces sujets : pas un seul représentant du public, ni des nouveaux acteurs de la distribution numérique, ni, bien entendu, des organisations syndicales. Et bis repetita : la composition des ateliers des Assises numériques fait la même démonstration d'enfermement du débat (*lire notre article sur l'économie numérique*).

Une fracture numérique qui se creuse inexorablement

Haut débit fixe : les collectivités locales les plus actives se mobilisent depuis plusieurs années pour couvrir leurs zones blanches. L'Etat n'a pour l'heure apporté aucun soutien financier à ces initiatives. Certaines collectivités en sont réduites à payer directement France Télécom (par exemple : coût de 38 M€ pour la région Auvergne). Et alors que des solutions satellitaires se profilent, rien non plus n'est prévu pour subventionner les paraboles.

Haut débit mobile : l'obligation de couverture prévue par les licences Umts, de 98% de la population d'ici août 2009, a été réaffirmée. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour favoriser la mutualisation entre opérateurs, mutualisation qui est pourtant nécessaire pour atteindre cet objectif.

Très haut débit fixe : Le gouvernement a proposé, le 20 avril, plusieurs mesures, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, pour faire face à la situation de blocage entre les opérateurs souhaitant installer la fibre dans les immeubles et les copropriétés qui redoutent d'être captives de monopoles locaux. Ces mesures concernent le précâblage des immeubles neufs de plus de 25 logements à partir de 2010, un accès facilité des opérateurs aux immeubles, un encadrement des conventions entre copropriétaires et opérateurs, un principe de mutua-

lisation de la fibre installée entre opérateurs pour éviter la constitution de monopoles locaux.

Mais le gouvernement a renvoyé la mise en œuvre de ces mesures au régulateur, l'Arcep, lequel peine à imposer aux opérateurs les règles de partage, ce qui rend inatteignable l'objectif affiché de 4 millions d'abonnés au très haut débit en 2012.

Pour les zones moins denses, où les opérateurs n'iront jamais par eux-mêmes, faute de rentabilité, aucun dispositif n'est prévu malgré la demande répétée des associations d'élus (Amf, Adf, Arf, Avicca). La question de la fracture numérique reste donc entière.

Très haut débit mobile : le gouvernement n'a pas avancé sur le dossier de l'affectation des fréquences qui seront libérées par l'arrêt de la diffusion de télévision analogique et qui pourraient être utilisables pour permettre des déploiements au-delà des zones les plus denses.

Eric Besson, qui présentera avant le 31 juillet 2008 des propositions pour accélérer la couverture numérique des territoires et l'extension de la télévision numérique, devra expliquer alors comment seront financés les réseaux pour éviter que la fracture numérique ne se creuse à nouveau. Pour l'heure, aucun financement public n'est prévu...



**Nos 2200 collaborateurs
se mobilisent chaque jour
pour votre protection sociale.**

RETRAITE - PRÉVOYANCE - ACTION SOCIALE

Chez Mornay, nous voulons être en phase avec votre entreprise dans le monde d'aujourd'hui. Vous êtes réactifs. Nous proposons des services toujours mieux adaptés à vos attentes. Vous êtes performants. Nous optimisons en permanence la gestion de vos dossiers. Vous êtes à l'écoute de vos clients. Nous renforçons nos équipes commerciales pour mieux vous accompagner. Parce que c'est à nous d'aller vers vous. www.groupemornay.com



Quels métiers ? Quelles qualifications ? Dans un “monde numérique”, les Ntic !

*Ces quatre lettres
sont les premières
de quatre mots
devenus fort
importants dans
notre monde actuel :
« Nouvelles
Technologies
de l'Information
et de la
Communication »
(télévision
numérique, câble et
le téléphone par
fibre optique, les
satellites,
et le plus
spectaculaire,
le réseau Internet).*

Jean-Pierre Ghiotto



GRÂCE au réseau Internet, il est possible de communiquer, d'envoyer ou recevoir des documents, du son, des images, instantanément, presque n'importe où sur la planète. On appelle cela le mode interactif.

L'interactivité n'est devenue possible que parce que l'on peut tout ou presque « numériser » (coder, définir comme dans le système binaire par une suite de 0 ou de 1).

Cette numérisation permet de « dématérialiser » un certain nombre de produits comme les documents administratifs, les factures, les annuaires téléphoniques, les journaux officiels et les autres, de développer de nouveaux usages (éducation, télétravail, applications dans le domaine de la santé, commerce électronique) et de faire de ces nouvelles technologies un instrument de « modernisation » des services publics (formalités en ligne, guichets virtuels).

La pénétration en force de la « numérisation » dans notre société influe et transforme les types d'organisations, les processus industriels et commerciaux, les métiers et les qualifications qui s'y rattachent.

Nouveaux métiers ou nouveaux concepts ?

Pour et parce que se réalisent ces mutations, « des nouveaux métiers » apparaissent, à cheval sur plusieurs autres, les postes de travail se transforment et nécessitent que le salarié s'adapte, se reconvertisse s'il veut garantir son gagne-pain.

La transversalité devient la règle alors qu'avant les métiers se définissaient clairement, un métier finissant là où commençait l'autre.

Dans l'imprimerie, plutôt que de parler métiers, on se contente maintenant d'identifier trois secteurs : la conception, la fabrication et la diffusion.

Cross média ou trans. média

Pour ce qui concerne la conception, alors qu'autrefois (il n'y a pas si longtemps) les techniques de fabrication étaient prises en compte et influaient sur la mise en œuvre conceptuelle, aujourd'hui on pratique la « séparation du contenant de son contenu ».

La conception numérisée d'un document lui permet d'être indépendant du support médiatique. Que le message soit destiné au web, à la télé, au e.book, au e.paper, à l'impression numérique ou non, c'est une procédure informatique

qui va l'adapter à sa destination. Le concepteur n'y voit que du feu, il se contente juste de concevoir.

L'« e-procurement print »

Autre concept, tout est modulable à partir d'un poste Internet : type d'impression, consommables, délais et prix, accès avec divers niveaux de sécurité, traçabilité ou adaptation à des conditions locales. Et les critères peuvent varier à l'infini.

Reste que la voie de la gestion et de la commande dématérialisée est une voie longue et coûteuse. Choix multiples en temps réel, multiplicité d'interlocuteurs et d'options, cette activité est d'une grande complexité technique et fait intervenir nombre de métiers de l'Internet et des arts graphiques.

Mais l'intérêt est réel pour les gros groupes. Ikea a choisi l'« e-procurement » pour ses magasins en France et au Benelux. Une année complète a été nécessaire pour mettre en place le système, mais dès la deuxième année, les coûts de frais d'impression d'Ikea ont baissé de 20 %.

Web to print

Internet devient également le fournisseur, le régulateur des pages imprimées, notamment dans le secteur des petites annonces. Les internautes fournissent eux-mêmes les informations, les demandes et les recherches qui seront ensuite mises en pages et utilisées pour le site web et pour le contenu du journal imprimé. Partant de ce constat, la tentation est forte pour les employeurs de substituer au professionnel un « utilisateur »

Compétences ou qualifications ?

Le patronat de ces secteurs raisonne de plus en plus en termes de « compétence », concept plus individualiste que « qualification professionnelle », car il permet de descendre jusqu'au salarié et de personnaliser, d'individualiser le contrat de travail. L'objectif est de mettre en œuvre une nouvelle approche du travail où le métier disparaît, où il n'y a pas deux personnes qui font tout à fait la même chose. Se servir d'une organisation basée sur la subjectivité, où l'on impose un résultat sur un type de travail particulier sans pour autant donner de marche à suivre, ni suffisamment de temps pour le réaliser, ce qui se traduit le plus souvent par des débordements d'horaires de travail auto-infligés et non rémunérés. Le tout générant chez le salarié un sentiment d'« incompétence » l'empêchant de réclamer son dû et un mal-être pouvant déboucher sur des crises graves.



Qui suis-je ?

Comme personne ne fait exactement la même chose au même instant, la notion de défense collective ne joue plus et on assiste à la destruction des notions solidaires et à la casse des notions de métier. Le salarié se trouve confronté à un problème identitaire et ne sait plus vers qui se tourner, qui il est, à quoi il appartient. La notion de travail disparaît pour laisser la place à l'emploi. On ne cherche plus à exercer son métier mais à trouver un emploi.

Formation continue

Jamais la nécessité de la formation continue, du perfectionnement et du recyclage n'aura été aussi cruciale, autant pour les personnes que pour les entreprises... L'acquisition et la reconnaissance de nouvelles qualifications deviennent deux des enjeux dans cette course à la transformation de notre société telle que la souhaiterait le patronat, dont le but est toujours d'aller vers plus de profits, ce qui n'est pas en soi un défaut, mais qui le devient quand les gains ne reposent que sur des augmentations de productivité assorties de salaires en berne et de droits en moins pour les salariés.

Pour résister aux transformations industrielles dans l'imprimerie, avant même qu'on parle de « numérique », des écoles professionnelles s'étaient créées sous l'autorité des organisations syndicales de la branche professionnelle, avec comme objectif la reconversion des salariés dans les nouvelles technologies d'impression, le passage du plomb aux surfaces sensibles (films et plaques), aux nouveaux procédés de montage dans le secteur de l'édition, etc.

... LES EMPLOYEURS
NE SONT PAS
DEMANDEURS
DE PERSONNELS
QUALIFIÉS...

... LES BANQUIERS
DEVIENNENT
IMPRIMEURS,
LES IMPRIMEURS
NE DEVIENNENT PAS
BANQUIERS, MAIS
ILS CHERCHENT
DU TRAVAIL...

Aujourd'hui ces mêmes écoles sont confrontées à ce « tsunami » numérique et elles doivent appréhender et même essayer de devancer tous ces bouleversements pour maintenir le niveau des compétences et des qualifications des salariés des secteurs concernés.

Prévoir et écouter

Les différentes corporations qui composent le monde de la presse, du papier et du livre s'inquiètent de l'évolution des

métiers qui convergent et qui se confondent de plus en plus. D'importantes remises en question, reconversion et d'importantes opérations de recyclage et de perfectionnement les attendent.

Il s'agit donc, pour les formateurs, d'être à l'écoute de ces mutations, d'exercer une veille technologique permanente. D'être à l'écoute également du monde du travail et de ses exigences en nouvelles compétences et en nouveaux métiers. Il faut également actualiser les connaissances des enseignants eux-mêmes.

Certificat de qualification professionnelle (Cqp)

En concertation avec la commission paritaire nationale de l'emploi, section industrie graphique (Cpne Ig), des modules de formation pour l'obtention de certificat de qualification professionnel

(Cqp) sont définis (en fonction du rapport des forces en présence), validés et ensuite confiés aux organismes agréés pour dispenser la formation professionnelle adaptée.

Il est à noter que peu de Cqp intègrent d'une manière forte la notion du numérique, il n'existe par exemple aucun Cqp de presse à imprimer numérique qui sont d'ailleurs dans 70 % des cas conduites par des salariés issus de la publication assistée par ordinateur (Pao) et situées dans le secteur de la reprographie.

Pourquoi le numérique apparaît si peu ? Telle est la question ? Peut-être pour que ne s'en emparent pas les salariés structurés, organisés, pour que s'ouvrent les portes de ces nouveaux secteurs à des populations de salariés plus malléables et exploitables.

L'acquisition d'une qualification par un salarié le situe dans une grille conventionnelle et lui permet de réclamer son dû correspondant dans le cadre d'une défense collective.

Les employeurs ne sont pas demandeurs de personnels qualifiés et les salariés doivent se battre pour se faire reconnaître par un patronat qui ne veut voir aujourd'hui sur les nouveaux matériels que des utilisateurs et non des professionnels.

De nombreux patrons n'ont pas encore compris que la véritable richesse d'une entreprise se situait au niveau de ses ressources humaines.

Les matériels et les entreprises

Perpétuelle transformation

Les prix des matériels constituent un autre souci pour les écoles de formation professionnelle qui ne peuvent faire l'acquisition de toutes les nouveautés qui arrivent sur le marché.

Le monde informatique et numérique est en perpétuelle évolution et cela semble s'accélérer de jour en jour.

A peine un nouveau matériel est-il sur le marché que déjà un autre plus rapide, moins encombrant montre le bout de son capot. Quand autrefois il fallait un

hangar pour abriter une machine, elle tient dans une pièce, voire dans une sacoche. On assiste aujourd'hui à l'impression de données variables, les technologies autorisant les changements de textes, d'images, d'adressage à chaque tour de cylindre d'une machine à imprimer. Les impressions dites en continu, les étiquettes, les emballages, toutes les impressions de type commercial se sont transformées et continuent encore

d'évoluer. On arrive maintenant à l'intégration de techniques d'impression dans des « systèmes tiers » et les documents imprimés sortent sans qu'on ne sache plus comment.

Ce qui se fabriquait hier dans une usine se fait aujourd'hui à la maison, les banquiers deviennent imprimeurs, les imprimeurs ne deviennent pas banquiers mais ils cherchent du travail.

De nouveaux vocables se font jour, on parle aujourd'hui d'« éditique » par exemple. Avant, le métier de distributeur ou « routage » consistait à conduire à bon port, à la bonne adresse et à la bonne heure les produits imprimés, maintenant, on envoie un « fichier » électronique au routeur qui se charge lui-même de fabriquer ce qu'il va distribuer. Qui fait quoi ? De quelle convention collective relève le salarié dans ce nouveau secteur, quel statut ?

Les entreprises deviennent « plug and play », c'est-à-dire capables de s'interconnecter à la demande pour chaque projet commun, ou bien elles se regroupent sous la forme de « méta-organisation » : organisation en grappes d'entreprises juridiquement distinctes mais constituant une communauté d'intérêts.

Les flux informatiques Les flux de production

Dans le labeur, suite à la numérisation du secteur prépresse et à l'automatisation du matériel, la transition vers la mise en réseau s'est accélérée. La liaison entre la photogravure et les presses est devenue une réalité dans les imprimeries.

Aujourd'hui, un schéma similaire se reproduit avec les systèmes de finition qui sont jusqu'à présent restés en dehors de cette évolution.

L'objectif est d'automatiser le flux de production et de réduire ainsi les interventions manuelles. En pratique, il s'agit d'utiliser les informations connues dès la phase de création afin de pré régler tous les systèmes de production.

Non content de modifier les métiers et les lieux où ils se pratiquent, le numérique fait dans le « virtuel », on ne parle plus que de fichiers, de flux et de réseaux, les distances n'existent plus, le temps non plus, tout paraît instantané, insaisissable, incontrôlable pour qui n'est pas dans la gestion des systèmes.

Flux sortants et flux entrants

A propos de ces flux, si les employeurs confient volontiers la gestion des flux entrants aux salariés du Livre (réception des pages et documents à imprimer) et



cela tant que le rapport de forces existe et tant que la réception des fichiers ne se fait pas directement sur les matériels d'impression, pour ce qui concerne les flux sortants (envoi des pages et documents à imprimer), il n'en va pas de même et ils font en sorte que cela leur échappe.

Ce qui pose un autre problème : faut-il uniquement s'adapter aux transformations des postes de travail ou vaut-il mieux maîtriser l'ensemble du système, et notamment la gestion des flux informatiques ?

La réponse est assurément la maîtrise de ce qu'est et que fait le numérique.

Informaticiens

Sur cette question de la gestion des flux informatiques, seuls les informaticiens possèdent les clefs de leurs systèmes, eux seuls peuvent aujourd'hui peser sur une production. Un imprimeur décide de ne pas imprimer, un petit « clic » de souris et on envoie ailleurs le travail à accomplir.

Si le salariat veut maîtriser ces nouvelles technologies, il doit le faire avec les informaticiens qui sont eux-mêmes des salariés, mais qui ne le savent pas, éblouis qu'ils sont par les ascensions professionnelles et les réussites fulgurantes de ces « dingues » d'électronique qui, du fond de leur garage, on gravi les échelons de la société pour devenir les hommes les plus riches de la planète.

J'exagère, c'est vrai, mais leurs employeurs les cantonnent dans un monde aussi virtuel que leurs drôle de machines pour qu'ils ne s'intègrent pas et ne se reconnaissent pas dans le salariat d'aujourd'hui. Le patronat part également du principe qu'il est plus facile de former un informaticien sur les techniques graphiques que de garder des ouvriers du Livre qui seraient plus long – disent-ils – à reconvertir et qui de surcroît sont organisés.

Syndicalisation

Il nous faut donc approcher ces nouveaux secteurs, pénétrer dans ces nouveaux champs professionnels, non par souci d'hégémonie, mais simplement pour résister à une élimination programmée de tout ce qui de près ou de loin a rapport avec un quelconque « statut de salarié ».

Prendre place et s'imposer dans des champs d'activité qui hier n'existaient pas, sans définition juridique précise, passe avant toute chose par un positionnement syndical, donc par une syndicalisation des salariés des secteurs concernés. Ensuite, il faut que s'y construisent des solidarités et s'y reconnaissent des droits et des statuts.

Il ne s'agit là, ni de numérisation, ni de technique, ni de formation professionnelle. ●

Remerciements à Xavier Didelot (Afire) et à Fabrice Nicolle (Médiagraph.)

Economie numérique la loi du plus fort est-elle la meilleure ?

Antoine Peillon

En quête permanente de croissance, les géants de l'économie numérique, opérateurs des télécoms en tête, ne cessent de se concentrer, d'investir les marchés émergents, de concurrencer ouvertement les producteurs et éditeurs traditionnels de contenus d'information et de communication, quitte à les inféoder ou à les écraser totalement. Face à cette évolution ultralibérale du nouveau monde, les pouvoirs publics ne semblent toujours pas vouloir jouer la carte du débat démocratique ni celle de la régulation. Quel chaos social et culturel faudra-t-il atteindre avant qu'un certain ordre humain soit rétabli dans cette jungle ?

LA GRANDILOQUENCE est-elle un des signes de la petitesse d'esprit ? Sans doute, lorsqu'on lit cette toute première phrase de présentation des Assises du numérique : « Afin de faire de la France une grande nation numérique, un plan de développement de l'économie numérique sera présenté au président de la République et au Premier ministre avant le 31 juillet 2008... » Ces extraordinaires Assises du numérique, organisées par Eric Besson, le secrétaire d'Etat chargé de la Prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique (ouf !), ont été lancées le 29 mai et se poursuivent tout au long du mois de juin. « L'ensemble des acteurs de l'économie numérique, opérateurs de réseaux, équipementiers, entreprises du logiciel et des services, producteurs de contenus, créateurs, associations, utilisateurs, seront associés à cette démarche », affirme la communication du secrétaire d'Etat (www.assisesdunumerique.fr).

« L'ensemble des acteurs... » ? Il est tout de même permis d'en douter, puisque aucune organisation syndicale n'est conviée à la journée d'ouverture des Assises, alors que celle-ci aura officiellement comme objet de lancer « la concertation » qui doit aboutir au plan sur le développement de l'économie numérique française. Cette journée du 29 mai verra pourtant se succéder pas moins de sept « ateliers » dont les thèmes sont autant de sujets, ou de terrains, où le point de vue syndical aurait naturellement une grande pertinence.

Ainsi, comment ne pas s'interroger sur la sincérité et le sérieux de la « consultation » vantée par l'organisateur des Assises,

- ☛ lorsque « les enjeux du très haut débit » n'ont été abordés que dans le huis clos d'un atelier ne réunissant que l'Etat (participation de Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, un champion de la libre concurrence, qui aime faire ses courses en Allemagne...), l'Administration et deux industriels, Orange et Ericsson,

- ☛ lorsque la problématique des « technologies d'information et de communication (Tic) comme levier de croissance » n'est débattue qu'entre représentants d'entreprises (Sfr, Netvibes, Hewlett Packard France) et ceux d'un syndicat patronal (Cgpm) ou du « club informatique » des grandes entreprises françaises (Cigref),

- ☛ lorsque, enfin, « les enjeux de la culture numérique » ne seront principalement discutés, en présence de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, qu'entre un représentant de la direction du développement des médias (Ddm), un autre de l'association

des industriels européens des Tic (Eicta) et ceux des sociétés d'auteurs (Sacem, Sacd) ?

Comment imaginer, dans ces conditions, que les Assises du numérique soient l'occasion d'un authentique débat démocratique ? De ce point de vue, il est symptomatique que la journée du 29 mai n'ait pas laissé le moindre espace au sujet, pourtant de plus en plus grave, de la « fracture numérique », alors que cette question était clairement évoquée dans la lettre de mission de François Fillon, Premier ministre, à Eric Besson !

Essoufflement numérique de l'Europe

Exit, donc, le vrai débat, éventuellement contradictoire, le seul débat qui puisse par définition être porteur d'une authentique vision d'avenir car démocratiquement construite ! Et, pourtant, le sujet est d'une telle importance pour notre économie et notre société qu'il méritait un vrai débat. Or, ce qui n'aura pas été partagé par la discussion ouverte sera un jour tranché dans le rapport de forces : c'est une loi presque naturelle, surtout dans les époques de palingénésie sociale et de mutation technologique accélérée.

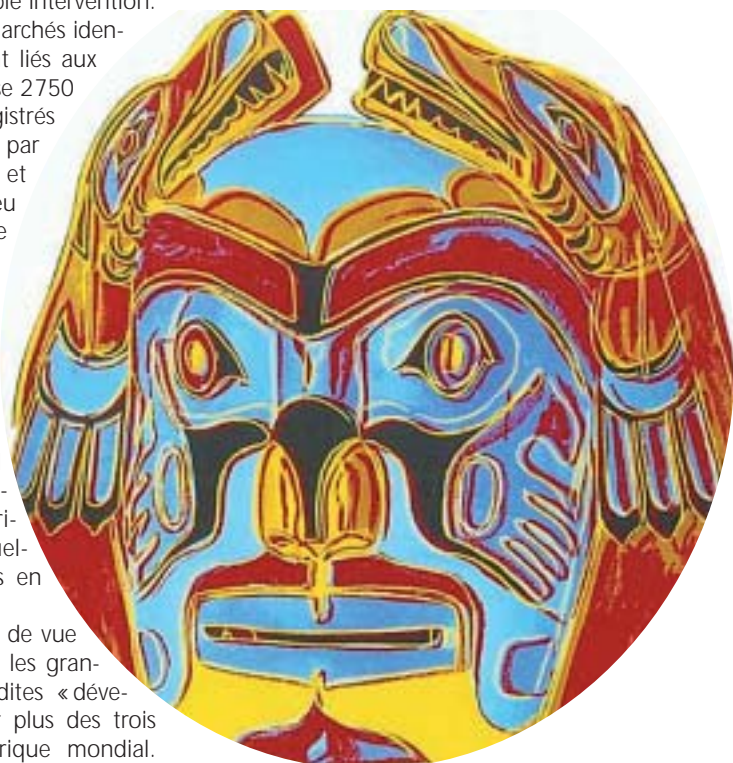
Je ne brosserai, cette fois-ci, que l'esquisse du tableau actuel de l'économie numérique, faisant abstraction des dimensions sociales et culturelles sur lesquelles je reviendrai une autre fois. Car, en elle-même, l'évolution de l'économie numérique nécessite la plus grande attention de notre conscience syndicale, afin de motiver sérieusement notre inévitable intervention. En 2007, l'ensemble des marchés identifiables comme totalement liés aux techniques numériques pèse 2750 milliards d'euros et a enregistré une croissance de 5,8% par rapport à 2006. D'ores et déjà, cela représente un peu plus de 7% de la richesse produite sur la planète (Pib mondial). Selon l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate) qui a produit ces chiffres pour la huitième édition de son rapport annuel, DigiWorld Yearbook 2008, ces mêmes « marchés numériques » représenteront quelque 3300 milliards d'euros en 2011.

Plus précisément, du point de vue quantitatif, il apparaît que les grandes nations occidentales dites « développées » ont la main sur plus des trois quarts du marché numérique mondial.

L'Europe et l'Amérique du Nord en concentrent, en 2007, 64 %, les plus de 11 % restants se répartissant entre le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cependant, les taux de croissance les plus forts sont enregistrés dans les pays dits « émergents » : Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient : + 12 % en 2007 ; Chine et Inde : + 10 % ; région Asie/Pacifique : + 6,7 %. En revanche, un tassement de la croissance de l'économie numérique occidentale est désormais sensible : Amérique du Nord : + 5,1 % ; Europe : + 3,7 % seulement.

Le règne des Telcos

Cet essoufflement relatif de la croissance de l'économie numérique européenne oblige les entreprises et groupes à réagir. Le 19 mai dernier, les patrons de 28 groupes de l'informatique, des médias, de la publicité, de l'audiovisuel et même de l'énergie (dont Apple, Boloré Média, Bull, Euro Rscg, Lagardère Active, Microsoft, M6 Thématiques, Skyrock, Tdf, TF1 Digital, Universal Music France, Virgin Mobile, Vivendi...) ont remis un manifeste, titré « Energies numériques », au secrétaire d'Etat Eric Besson. Affirmant que « le développement et l'usage des technologies numériques d'un pays témoignent de sa vitalité » et qu'en tant que « chefs d'entreprise investis dans les mutations numériques » ils sont « convaincus que le point de croissance indispensable à notre économie réside en grande partie dans le numérique », les 28 signataires du manifeste dénoncent le retard pris par la



France qui se situerait, selon un rapport du Forum économique mondial de Davos, au 22^e rang mondial, ne serait-ce que parce que sa part d'économie numérique dans la production nationale est deux fois moins importante qu'aux Etats-Unis, par exemple (6% contre 13%). Les Etats-Unis... : voici la référence des patrons français de l'économie numérique. Nous y reviendrons. D'un point de vue plus qualitatif, le directeur général de l'Idate, Yves Gassot, a souligné, à l'occasion de la publication du DigiWorld Yearbook 2008 à la mi-mai, combien le marché des télécoms européen, qu'il qualifie de « très mature », ne connaît plus qu'une croissance de 2% par an, ce qui contraint les « Telcos » (grands opérateurs des télécoms) à investir dans de nouveaux secteurs d'activité, notamment dans la production et la diffusion de contenus d'information et de communication. A ce titre, l'exemple de France Télécom est significatif, puisque sa filiale numérique Orange se lancera, le 3 juillet prochain, dans la télévision payante. L'expert commente, dans *Libération* du 26 mai 2008 : « *Cet enrichissement des tuyaux par des contenus originaux est un nouveau positionnement susceptible d'être adopté par d'autres opéra-*

teurs en quête de croissance. » Cette option n'est pas la seule stratégie poursuivie aujourd'hui par les « Telcos », opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès au réseau mondial qui dominent toujours l'économie numérique.

Certains, comme Vodafone, premier opérateur international de téléphonie mobile, reportent leur conquête commerciale sur les marchés émergents, en Inde par exemple (7 millions de nouveaux abonnés par mois!). D'autres fusionnent au niveau paneuropéen, comme l'ont fait récemment ensemble l'espagnol Telefonica et le néerlandais Kpn, suivant ainsi le modèle américain (pas plus de quatre grands opérateurs de téléphonie fixe et mobile en Amérique du Nord, contre une centaine en Europe).

Presque tous, enfin, tentent de se positionner en leader, parfois monopolistique, sur l'offre d'infrastructures portant le haut débit, y compris pour les appareils mobiles qui suivront certainement la trace ouverte par l'iPhone d'Apple.



Piège mortel de la gratuité

Il semble donc que les plus importants « Telcos », qui se payent sur le trafic toujours grossissant des données, aient encore de beaux jours de croissance devant eux, ne se privant pas, d'ailleurs, de venir marcher lourdement sur les plates-bandes des producteurs et des éditeurs de contenus. Mais les « acteurs de l'Internet » (producteurs et éditeurs de contenus) se trouvent de plus en plus dans une situation économique difficile, leurs activités supposant d'importants investissements dans la création et la qualité alors que leur rémunération dépend toujours, presque à 100%, d'une publicité qui ne profite qu'à un très petit nombre de gros générateurs d'audiences de masse tels que Google (*lire notre article suivant*) qui concentre près de 40% du marché publicitaire sur l'Internet...

En réalité, cela fait maintenant un peu plus d'un an que tous les éditeurs, sauf rares exceptions, se sont pliés à la loi de la gratuité qui est, immanquablement, celle du plus fort. Et, en conséquence, misant économiquement sur la seule recette publicitaire, la plupart d'entre eux se sont jetés dans une course à l'audience souvent contradictoire avec la recherche de la qualité éditoriale.

Il est difficile de ne pas y voir comme une sorte de suicide collectif, la croissance des audiences semblant de plus en plus réservée aux mass medias les plus importants, « pure players » (entreprises exerçant uniquement leurs activités sur Internet : portails de Fai, moteurs de recherche...) en tête. Il est difficile de ne pas y voir, aussi, comme un aveu d'échec. Ainsi, les 26-27 juin 2007, à l'occasion des « journées du Cfpj » sur les « stratégies éditoriales web/papier à l'ère numérique », Vincent Régnier, le directeur des rédactions du *Parisien*, constatait : « *La bataille du payant en ligne est perdue, les gens ne veulent*

LA LETTRE DE MISSION D'ERIC BESSON

La mission consiste clairement à rédiger un « plan de développement de l'économie numérique » qui englobe les aspects « sociaux et culturels ». La plupart des autres priorités tourne bien autour du constat d'un risque croissant de « fracture numérique » :

- couvrir « 100% de la population française » avec l'internet haut débit et le réseau téléphonique mobile ;
- accélérer l'extension de la Tnt en mobilisant les acteurs du secteur ;
- protéger les œuvres culturelles exploitées via des « nouveaux modèles de diffusion numérique », en protégeant les droits d'auteurs ;
- mettre en place « une signature électronique sécurisée » et favoriser la « protection des données personnelles ».

La prééminence de cette préoccupation vis-à-vis de la « fracture numérique » n'est pas surprenante, la lettre de mission s'inspirant essentiellement des préconisations de l'association Renaissance numérique (<http://renaissancenumerique.typepad.fr>) qui résume ainsi ses objectifs pour 2008 :

« 49% des foyers français sont connectés à Internet en France alors que ce taux est près de 70% en Allemagne ou en Angleterre !

4 fois moins de petites entreprises utilisent Internet pour se faire connaître en France qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni !

La fracture numérique est un fait, elle n'est pas une fatalité.

L'objectif de Renaissance numérique est de réfléchir et de proposer des solutions concrètes pour que la France devienne un modèle de société numérique. »

Il est regrettable que les Assises du numérique s'éloignent d'emblée autant de l'esprit initial de la mission confiée à Eric Besson. Il est vrai que celui-ci n'est pas très porté sur la poursuite des voies les plus droites...

L'EXPLOSION DU E-COMMERCE

EN FRANCE, LES VENTES
SUR INTERNET ONT
AUGMENTÉ DE 20%,
EN NOMBRE, AU PREMIER
TRIMESTRE 2008,
TANDIS QUE LA CROISSANCE
MOYENNE
DE LA CONSOMMATION
DES MÉNAGES STAGNAIT
À + 0,6%.
PAS MOINS DE 21 MILLIONS
DE FRANÇAIS ONT PROCÉDÉ
À AU MOINS UN ACHAT
EN LIGNE,
AU COURS DES TROIS
PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE.
AUJOURD'HUI, L'HEXAGONE
COMPTE PAS MOINS
DE 39 600 SITES
MARCHANDS,
SOIT 50% DE PLUS
QU'À LA MÊME ÉPOQUE
EN 2007! A CROIRE
QUE L'AVENIR DE
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EST
PUREMENT ET SIMPLEMENT...
COMMERCIAL.

pas payer pour l'information. Resteront payants uniquement certains pronostics hippiques... Mais sinon, le gratuit a gagné. » On peut difficilement trouver des propos moins enthousiasmants ! Certes, le Monde Interactif (filiale Internet du groupe Le Monde) fait environ un tiers de son chiffre d'affaires avec les 95 000 abonnements pris sur ses offres de services supplémentaires à la seule information en ligne, mais le monde.fr (4,45 millions de visiteurs uniques en mars 2008) est depuis peu rejoint, en termes d'audience, par son premier concurrent, lefigaro.fr (4,33 millions de visiteurs uniques en mars dernier), ce qui représente une évidente menace sur ses recettes publicitaires (deux tiers du Ca). Certes, encore, l'ambition d'Edwy Plenel de vendre, sur le site Mediapart lancé le 17 mars 2008, une information journalistique de haute qualité, se voit saluée par

quelque 5 000 abonnements à 9 euros par mois dès la fin mars, mais l'objectif des 65 000 abonnements d'ici à trois ans est encore loin de paraître atteignable...

Il paraît même utopique pour certains experts, au nom de la dictature du référencement (*lire notre article sur Google*). Ainsi, Solenne Blanc, directrice associée de Greenwich Consulting, confirmait, début mai 2008, dans *Stratégies* : « En 2007, la tendance majoritaire a été celle du retour au modèle gratuit parmi les grands sites d'information généraliste tels que ceux du New York Times, d'El Pais ou du Parisien. » Mais pourquoi les sites d'information ont-ils si vite renoncé à faire payer l'accès à leurs contenus ? « Parce que l'essentiel, sur le Net, est de s'inclure dans le réseau, d'intégrer les moteurs de recherche, d'être référencé », affirme le blogueur Versac (Nicolas Vanbremeersch), avant d'ajouter : « Si vous êtes payant, derrière un mur, vous n'existez plus. » C'est ce que pense aussi Laurent Mauriac, directeur général de Rue 89, le site d'information interactif lancé en mai 2007 (640 000 visiteurs uniques mensuels en mars 2008), qui enfonce le clou : « Ce qui fait le succès d'un site, c'est son référencement sur la Toile (par les moteurs de recherche et donc par Google). Si vous devenez payant, vous vous coupez du réseau. »

Liquidation du pluralisme

Ce constat heurte de front notre conception plus « coûteuse » de l'information de qualité, instrument essentiel de la démocratie. Dans une belle adresse aux citoyens européens, le philosophe allemand Habermas expliquait : « Sans l'afflux d'informations, dont la recherche peut être coûteuse, et sans une reprise de cette information au moyen d'arguments qui supposent une expertise qui n'est pas non plus précisément gratuite, la communication publique ne peut que perdre sa vitalité discursive. La sphère publique risque alors de n'être plus à même de résister aux tendances populistes et de remplir la fonction qu'il est de son devoir de remplir dans le cadre d'un Etat de droit démocratique. » (1). Et plus récemment, Olivier Bomsel (Ecole des mines) a publié une analyse critique particulièrement pointue de la gratuité numérique (2) et de la domination du commerce électronique (et donc des portails et des moteurs de recherche) dans la structuration globale du web (*cf.* les pp. 148 et suivantes de *Gratuit !*).

Libres propos européens, mais sans puissance, car de l'autre côté de l'Atlantique, d'où nous vient le vent dominant, même le *New York Times* a décidé d'abandonner, le 17 septembre 2007, la zone payante de son site internet (« TimesSelect »), lancée

en 2005, laquelle avait pourtant engrangé quelque 227 000 abonnements générant un chiffre d'affaires annuel de 7,2 millions d'euros. Désormais, les célèbres pages « op-ed » (opinions, chroniques et éditoriaux) sont en libre accès. Tout le site, en fait, est devenu entièrement gratuit, à la petite exception des archives datées de 1923 à 1986, alors que, depuis deux ans, la consultation des éditoriaux et des articles passés était facturée 50 dollars par an. Vivian Schiller, directrice (general manager) du newyorktimes.com, a expliqué alors clairement ce changement de stratégie par l'importance croissante des internautes-lecteurs « opportunistes » (13 millions de personnes) qui arrivent au site du quotidien via les moteurs de recherche (Google et Yahoo) et qui n'acceptent pas de payer leur consommation aléatoire d'informations. Ce phénomène de plus en plus massif (du point de vue de l'audience) a contraint la direction du nyt.com au choix rapide du business model axé sur la publicité, l'audience et la gratuité. Et le quotidien new-yorkais s'est même déclaré prêt à cibler les publicités portées par son site Internet selon les préférences des lecteurs qui le fréquentent... Le lecteur n'est-il plus, dès lors, qu'un consommateur qu'il faut appâter et suivre à la trace ?

Pour en revenir à un point de vue strictement économique, je partage les conclusions du doctorat de Danielle Attias (*L'Impact d'Internet sur l'économie de la presse*, Paris X-Nanterre, avril 2007) : en épousant, par mimétisme, le modèle économique des grands portails (Fai, moteurs de recherche...), soit la vente de publicité en masse auprès d'une large audience, les éditeurs d'informations générales se sont lancés dans une concurrence mortelle pour les plus « faibles » qui seront exclus du marché publicitaire, prenant ainsi le risque d'une liquidation du pluralisme.

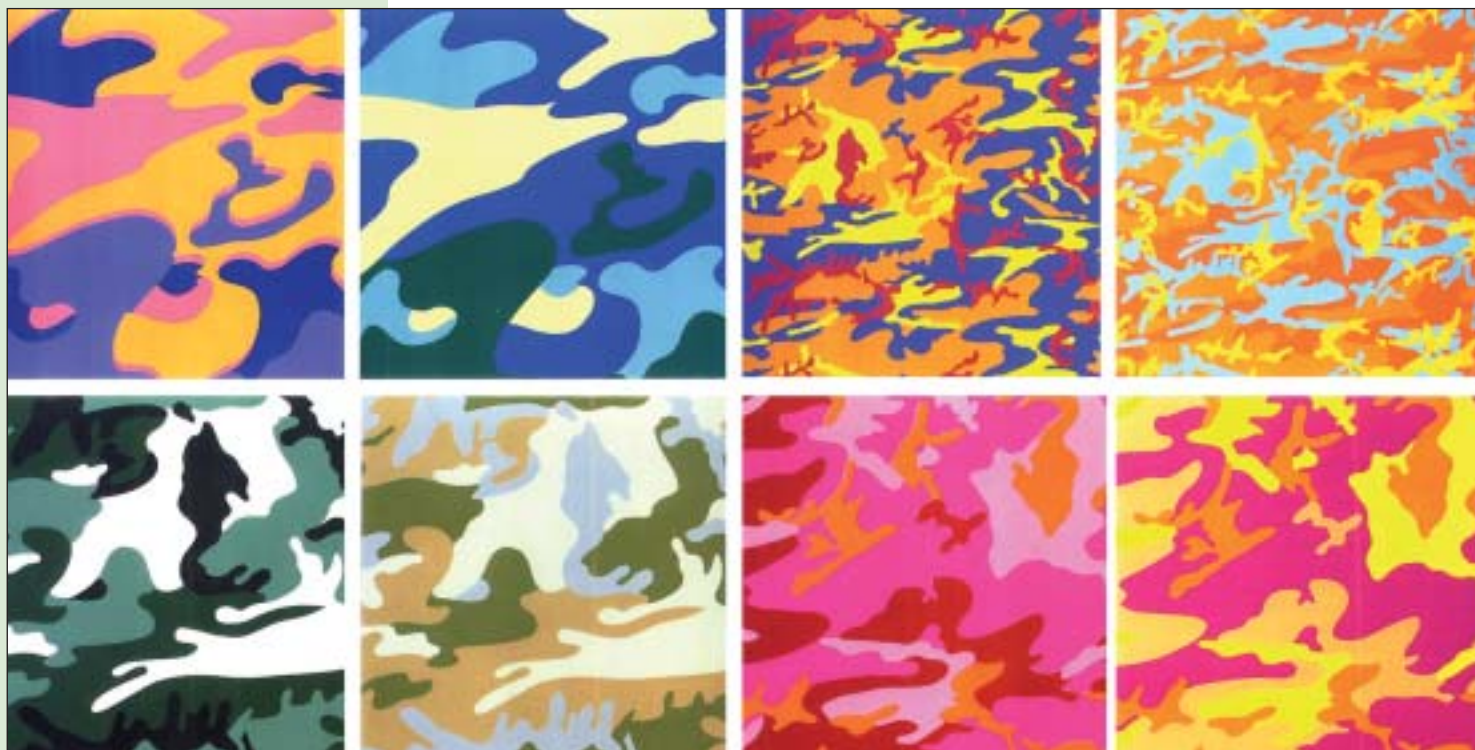
Face à un tel risque, il est grand temps que les pouvoirs publics assument enfin leur devoir de régulation. C'est notre première exigence. Les Assises du numérique de ce mois de juin, puis les Etats généraux de la presse annoncés le 27 mai par le président de la République pour l'automne prochain seront-ils les occasions de valider cette orientation républicaine ? Nous ferons en sorte que ce soit bien le cas ! ●

1. « Il faut sauver la presse de qualité », in *le Monde* daté du 21 mai 2007.

2. *Gratuit !* Du déploiement de l'économie numérique, Gallimard, Folio, 2007.

Google le Béhémoth numérique

La domination quasi totale du moteur de recherche Google (qui a fêté son dixième anniversaire, en septembre 2007) sur le web mondial (1), ses développements concurrentiels débridés et son opacité dans la gestion des données privées suscitent de plus en plus de mises en cause. Les données suffisantes existent pour comprendre vers quel utilitarisme total nous précipite la liberté sans frein dont jouit encore « l'ogre de Mountain View ». Mais qui dira, bientôt, « halte-là ! » ?



Antoine Peillon

GOOGLE = BIG BROTHER ? Pour Olivier Andrieu, spécialiste des moteurs de recherche et éditeur du site *abondance.com*, le soupçon existe. « Google collecte une masse de données inimaginable. Ils me connaissent mieux que moi-même », explique-t-il. De fait, si vous utilisez l'ensemble de

ses services, Google analyse vos recherches, mais aussi le contenu de vos e-mails (Gmail), les vidéos que vous regardez (YouTube), le contenu de votre ordinateur (Google Desktop), ce que vous achetez (via le comparateur de prix Froogle), etc. Des données utilisées pour offrir aux annonceurs des publicités toujours plus ciblées.

Google prévoit même à l'avenir de s'appuyer sur la localisation géographique de l'internaute et vient de déposer un brevet sur une technologie analysant le comportement des joueurs en ligne afin de diffuser dans leurs jeux vidéo des réclames correspondant à leur profil psychologique ! Et la critique ne se limite pas aux questions de respect de la vie privée.

« Dans notre société de l'information, celui qui la contrôle est virtuellement le maître du monde. Si Google décide de ne plus référencer un site, il n'existe plus », explique Daniel Ichbiah, auteur d'un livre-enquête sur la firme (2). Hyperpuissant, « l'ogre de Mountain View », introduit en Bourse en 2004, capte une part écrasante des dollars publicitaires en ligne, un marché qui devrait passer de 16,4 milliards de dollars en 2007 à 17,6 milliards en 2011. Google peut donc rêver de dominer le marché publicitaire mondial et continuer de racheter les entreprises à tour de bras, comme le leader de la vidéo en ligne YouTube. Mais, pour alimenter sa folle croissance (ses revenus doublent quasiment tous les ans), Google est acculé à multiplier les services (mails, cartographie, shopping, blogs, dossiers médicaux, gadgets pour webmasters, etc.) et à indexer toujours plus de contenus. Et tant pis s'ils ne lui appartiennent pas.

Le dressage capitaliste

Mais malgré les critiques et, parfois, les procès qui s'abattent sur lui, rien ne semble pour l'heure entraver le groupe dans sa course en tête. Pas même Microsoft, tenté d'acheter Yahoo pour résister à la domination de plus en plus écrasante de Google. Il est patent que Google transgresse sans dommages et en toute-puissance les lois, imposant au monde entier « le désordre mortel de l'absence de loi » (Gérard Rabinovitch) qui est exactement le fait du Béhémot (3).

Car, c'est aujourd'hui une évidence, Google pose un problème politique majeur ! Jean-Claude Michéa l'écrit, de manière provocatrice, mais stimulante : « Dans une société libérale, la main invisible du Marché est, par définition, toujours plus difficile à percevoir que la main visible de l'État, alors même que le pouvoir qu'elle exerce sur la vie des individus est autrement plus développé. Remarquer l'existence de contrôles policiers permanents ne demande ainsi aucune agilité intellectuelle particulière. (...) Reconnaître, en revanche, l'emprise que Google, par exemple, exerce sur les individus modernes, constitue une opération infiniment plus compliquée pour un individu soumis depuis toujours aux techniques du contrôle maternel. (...) Pour autant, on imagine

assez mal la gauche et l'extrême gauche modernes appeler un jour les classes populaires à se révolter contre le contrôle permanent de leur vie par Google, ou même simplement contre cette omniprésente propagande publicitaire, sans laquelle le dressage capitaliste des humains resterait un vain mot. » (4)

Contrôle éditorial absolu

Le 27 septembre 2007, Emmanuel Parody (Les Echos, blog « ecosphere ») notait : « Quelque chose me dit que le débat ne fait que commencer. (...) La puissance de Google sera désormais une question politique. Non parce que Google se révèle une entité hostile mais parce que le contrôle de l'information est la clé du contrôle de l'économie, ceci depuis toujours. » Par essence, Google (comme ses concurrents) fonde toute son économie sur la connaissance toujours plus massive et aussi plus précise de la vie privée des internautes (le datamining). Cette firme mise donc, en priorité absolue, sur le « potentiel illimité apporté par la connaissance, chaque jour, des requêtes et des désirs de millions d'internautes. Ajoutez quelques services comme le courrier électronique, la messagerie instantanée, l'agenda personnel ou professionnel, les blogs, les forums et vous obtenez, par recoupement, la cartographie intime de millions de profils. Le rêve ultime du marketeur, le cauchemar du citoyen ». (« ecosphere »)

Mais le marché mondial de la publicité ne suffit plus, comme territoire de conquête, à la firme américaine. Expansion sans fin oblige, Google a décidé de régner aussi sur la diffusion d'informations, en contrôlant l'accès des internautes aux productions des éditeurs (puissance du référencement !) et en se déclarant ouvertement concurrent, en tant que nouvel éditeur, des sites et portails des éditeurs de presse ! Car Google est discrètement devenu éditeur. La firme annonçait, le 7 août 2007, via le blog de l'équipe de Google News, la mise en place d'un dispositif permettant aux personnes citées dans les articles repris par Google News de réagir en ligne. L'initiative a été comprise par beaucoup comme une déclaration de guerre contre la presse. Devenu l'intermédiaire ultime (distribution, pub, recherche), Google ne résiste pas à la tentation d'utiliser son nouveau pouvoir. En prenant en charge la collecte d'informations et leur mise en ligne, Google a franchi la ligne qui sépare l'hébergeur/prestataire technique de l'éditeur. A vrai dire la ligne est franchie depuis longtemps, entre autres avec le rachat de YouTube.

Il y a quelque chose d'incompréhensible dans l'attitude des agences de presse

“ GOOGLE COLLECTE UNE MASSE DE DONNÉES INIMAGINABLE. ILS ME CONNAISSENT MIEUX QUE MOI-MÊME. ”

(dont l'Afp) et des éditeurs de journaux qui, tous aujourd'hui, jouent frénétiquement le jeu de la course au référencement par Google en permettant, voire en favorisant, le pillage de leurs contenus par le moteur de recherche. Une réaction collective, soutenue par des pouvoirs publics dignes de ce nom, est la seule alternative imaginable à un Google World sans foi ni loi, où toutes les structures sociales d'une humanité solidaire seraient livrées à la dévoration insatiable du Béhémot numérique. ●

(1) Le moteur de recherche représente, pour le mois d'avril 2008, 90,01% des visiteurs en provenance des moteurs arrivant sur les sites Internet. Sachant que pour les sites de taille petite à moyenne ce que l'on nomme « trafic moteurs » représente de 70 à 90% du trafic global, ce record traduit la grande dépendance des sites Internet francophones vis-à-vis de ce seul moteur. En 2007, son chiffre d'affaires est de 16,6 milliards de dollars (98,8% par la publicité) et son résultat net s'élève à 4,2 milliards de dollars (contre 14 milliards de dollars pour Microsoft).

(2) *Comment Google mangera le monde*, L'Archipel, 2007.

(3) Pour le sociologue Gérard Rabinovitch (Cnrs), « Hobbes, après Saint Augustin, popularisa deux figures de monstres de l'eschatologie juive d'origine babylonienne. Léviathan, qui désigna l'État coercitif, Béhémot, qui désigna le non-État, le chaos, le désordre mortel de l'absence de Loi. Aujourd'hui Léviathan est le nom générique et allégorique des formes totalitaires du politique. Béhémot peut être opportunément employé pour désigner génériquement les forces exacerbées de la destruction de l'humanité en l'homme. (...) On commence seulement à remarquer que c'est peut-être Béhémot qui a pris ses quartiers dans le monde démocratique. »

(4) *L'Empire du moindre mal*, Climats, 2007.

Pierre ELIET n'est plus



Il est décédé (nous l'avons appris tardivement) à la mi-mars. Depuis quelques années, il était parti vivre sa retraite, en province, en Loir-et-Cher.

Pierre était un homme de dossiers. Calme, discret, pondéré, réfléchi, tenace, il consacra une partie importante de sa vie à la défense des intérêts des cadres du Livre, et notamment de la Presse parisienne dont il était issu.

Il fut l'un des créateurs de l'Union générale des ingénieurs et cadres Cgt (à l'époque l'Ugic qui devient l'Ugict).

Longtemps, il représenta les cadres au sein du bureau de la Fftl (Fédération française des travailleurs du Livre).

Pierre est à l'origine de la signature avec le patronat de nombreuses conventions collectives. Il signa notamment le texte de la Convention des cadres techniques de la Presse parisienne, convention qu'il élaborera avec le Syndicat de la Presse parisienne (le Spp) assisté de nos camarades Froissard, Guidoux, Joncourt notamment qui représentaient le Sntlc.

Cette convention qui, mise à jour en 1968, se traduisit par une augmentation de l'ordre de 28 % pour les cadres techniques.

Nous perdons en lui un homme exemplaire qui fut, de très nombreuses années, secrétaire général du Syndicat national des cadres et techniciens du Livre Cgt (Sntlc).

Nous le regrettons profondément.
Adieu, mon vieux Pierrot.

Roger Laurent
Successor de Pierre
au secrétariat du Sntlc

1/ Ippolita (groupe de recherche interdisciplinaire qui rassemble des compétences diverses, de la philosophie à l'informatique), *la Face cachée de Google*, Payot, 2008 : « Google a su magistralement exploiter notre besoin de simplicité. Il aspire à être le moteur de recherche parfait, apte à comprendre exactement les requêtes des utilisateurs et à leur restituer en un clin d'œil ce qu'ils désirent. Comment fait le colosse de Mountain View pour gagner à tous les coups ? Comment peut-il être aussi rapide ? Google est un système de gestion des connaissances incroyablement invasif. Ses stratégies combinent un marketing agressif et une gestion occulte de sa propre image, mais aussi la création de contenus standards délégués aux utilisateurs. Ce bref essai pose la première et indispensable pierre d'une critique visant l'organisation des connaissances et l'industrie des métadonnées dans toute leur complexité : il dévoile les mécanismes cachés de la domination technocratique. »

2/ Barbara Cassin, *Google-moi*, Albin Michel, 2007 : « Our mission is to organize all the information in the world ("Notre mission est d'organiser toute l'information dans le monde") ; Don't be evil ("Ne sois pas mauvais, méchant"). Tels sont les deux axes principaux de Google Inc. que Barbara Cassin, directrice de recherche au Cnrs et codirectrice de la collection l'Ordre philosophique au Seuil, examine en philosophe. Elle montre qu'ils se traduisent par deux mots d'ordre : organiser et faire le bien. L'histoire de l'invention de Google, le "meilleur" moteur de recherche, par deux étudiants de Stanford, de son développement jusqu'à son entrée fracassante en Bourse, permet à Barbara Cassin d'aborder sous un angle nouveau la question décisive de la dimension culturelle de la démocratie. "Google est un champion de la démocratie culturelle, mais sans culture et sans démocratie. Car il n'est un maître ni en culture (l'information n'est pas la paideia) ni en politique (la démocratie des clics n'est pas une démocratie)." »

3/ Daniel Ichbiah, *Comment Google mangera le monde*, L'Archipel, 2007 : « Dix milliards de pages web mémorisées... Deux cent millions de requêtes satisfaites chaque jour... gratuitement ! Que cache donc l'insolente réussite de Google, qui pèse aujourd'hui plus lourd dans l'économie américaine que Ford ou Disney ? Google, c'est d'abord une équation dont la formule, élaborée par deux touche-à-tout de génie, Sergey Brin et Larry Page, est gardée plus secrète que celle du Coca-Cola. Là s'arrête le conte de fées. Car le business model de l'entreprise repose sur la mise aux enchères de liens publicitaires : tandis que les annonceurs se battent pour figurer sur ses pages, Google compte les coups... et les sous. Résultat : ses profits doublent chaque année ! Le char d'assaut écrase tout sur son passage, menaçant la suprématie des géants Microsoft et Yahoo !. Actualités, messageries, blogs, logiciels gratuits : Google ne cesse de proposer de nouveaux services, poursuit son projet de bibliothèque numérique universelle, malgré les procès intentés par les éditeurs, et accumule des milliards de données privées sur ses utilisateurs, que ses détracteurs l'accusent de vouloir un jour monnayer. Google, meilleur ami de l'internaute, est-il en passe de devenir le Big Brother du village global ? Quel est donc le vrai prix de la gratuité ? »

4/ John Battelle, *la Révolution Google*, Eyrolles, 2006 : « Quelles sont les vraies raisons de la réussite de Google ? Devenue passerelle instantanée vers la connaissance, plus efficace qu'aucun de ses concurrents, Google est utilisée par des centaines de millions de personnes en quête de réponses à leurs besoins et désirs, à leurs peurs et obsessions. Elle constitue une gigantesque base de requêtes, que l'auteur a baptisée la "Base de données de nos intentions". Cette dernière, croisée avec d'autres, devient une mine d'or dont toute organisation, notamment gouvernementale, rêve de s'emparer. Avec lucidité, l'auteur analyse leur énorme impact sur le marketing, les médias, la culture pop, les rencontres, l'emploi, le droit international, les libertés individuelles. Nul n'était plus qualifié que John Battelle, co-fondateur de Wired et fondateur de The Industry Standard, pour exposer ce phénomène. Cet ouvrage repose sur plus de 350 entretiens accordés par les plus éminentes personnalités du secteur, à commencer par les fondateurs de Google, Lorry Page et Sergey Brin, leur Pdg, Eric Schmidt, mais aussi Jeff Bezos, Pdg d'Amazon, Terry Semel de Yahoo!, ou encore Louis Monier, l'inventeur d'AltaVista. »

France Télécom, bon élève du libéralisme

De l'activité syndicale à France Télécom (Orange) à la recherche numérique, en passant par le grand «bazar» d'Internet, le sujet donne le vertige et rend caduques les vérités toutes faites. Il en est une toutefois qui reste constante : les salariés, qu'ils travaillent dans une unité d'assistance technique d'Orange ou chercheurs à l'Inria (Institut de recherche en informatique et automatique), ont une même aspiration, la maîtrise d'une activité de pointe en constants progrès dans un contexte où la phobie du «résultat profitable» assombrit les effets d'une révolution « informationnelle » qui devrait pourtant donner au monde un extraordinaire outil de développement et de bien-être tant individuel que collectif. «La terre est bleue, comme une orange», écrivait Paul Eluard. Encore faut-il que les hommes puissent y trouver leur compte.

Yvon Huet



NOUS AVONS RENCONTRÉ pour l'*Impac* Jean-Pierre Boulet, secrétaire du syndicat Fapt-Cgt Telecoms Paris et délégué syndical de l'unité d'assistance technique Orange au sein de laquelle il travaille. Il nous donne les grandes lignes de la situation d'une profession dans laquelle l'explosion des entreprises opératrices intervenue lors de la mise en concurrence de France Télécom et de sa privatisation a été suivie d'une concentration nouvelle.

Le libéralisme à l'assaut du service public

En effet, il y avait une douzaine d'opérateurs en 2000. Aujourd'hui, il en reste quatre, avec Orange, Neuf Télécom, Free et Alice, sachant

DÉCLARATION DE LA FAPT CGT (EXTRAITS)

La souffrance au travail ne s'observe pas, elle se combat !

Les risques psychosociaux sont connus au sein de l'entreprise. Pour autant, la direction ne se presse pas pour régler les problèmes. Elle discute, se répand sur les ondes, observe mais martèle qu'elle poursuit sa politique. C'est tous les jours que les salariés sont face à cette politique qui les conduit trop souvent à des arrêts maladie, la prise de médicaments, ou encore à des actes irréparables. L'actualité malheureusement le confirme. La souffrance au travail est bien connue aujourd'hui. Les causes sont identifiées par tout le monde.

Les réorganisations, la recherche de productivité, les suppressions d'emplois, le management par le stress, la stigmatisation des salariés, la mise en concurrence, l'infantilisation, la mobilité forcée, les contrats managériaux,... et tout ça pour répondre aux exigences des marchés financiers. Au final, ce sont les salariés qui en font les frais.

En juillet 2004, les membres du Cnshsct ont émis un droit d'alerte concernant la mise en danger de la santé des salariés au sein de France Télécom suite au rapport de la médecine du travail. La réponse de la direction est la mise en place de cellules d'écoute. L'objectif est d'individualiser la souffrance au travail et de culpabiliser les salariés dits malades. A aucun moment la direction ne veut admettre que c'est la dégradation des conditions de vie et de travail qui est en cause. Elle poursuit son œuvre de culpabilisation quitte à pousser les salariés à des gestes extrêmes.

La Cgt ne s'y résoudra jamais. La direction doit répondre aux demandes des organisations syndicales sur l'ouverture de négociations pour changer radicalement les conditions dans lesquelles les salariés travaillent actuellement...

LA CGT DEMANDE UN CNSHST EXTRAORDINAIRE

*Monsieur le Président,
Un nouveau drame vient de frapper la profession et l'entreprise. Un collègue a mis fin à ses jours dans un central de France Télécom.*

Nous savons que cet acte désespéré n'est pas un acte isolé. Depuis plusieurs mois la Cgt demande la mise à l'ordre du jour du Cnshsct les risques psychosociaux et le risque suicidaire. Au prétexte que cela a été abordé en 2003 vous refusez cette proposition. Pourtant, les membres du Cnshsct ont émis un droit d'alerte en 2007 sur la situation des salariés au sein de l'entreprise suite au rapport de la médecine du travail qui aurait dû vous amener à prendre en compte notre demande. La souffrance au travail est connue; il faut prendre aujourd'hui les mesures qui s'imposent pour l'éradiquer. En conséquence, nous demandons la tenue d'un comité national extraordinaire avec à l'ordre du jour les risques psychosociaux et le risque suicidaire.

Paris, le 21 février 2008

que le dernier risque bientôt d'être racheté. Parmi eux, Orange, devenu multinationale à base française, est largement en tête, avec ses 120 000 salariés, et pratique une politique qui tourne le dos à l'esprit de service public dont elle est issue. France Télécom, désormais Orange, est une entreprise commerciale avec des actionnaires majoritaires et un Etat minoritaire. La logique actuelle de la direction, c'est avant tout la redistribution des dividendes aux actionnaires (7,6 milliards de cash flow dont 3,4 pour les actionnaires). Les anciens excédents de recettes comblaient les déficits au niveau de l'Etat. Désormais, le réseau téléphonique est payé par les clients et le réseau France Télécom a été financé par les abonnés, non par l'impôt. L'Etat ne pourrait donc pas vendre France Télécom, puisque le réseau ne lui appartient pas.

Un service fragilisé

Dans un contexte où la notion de résultat l'emporte sur celle de service, le bilan est plutôt négatif tant pour les abonnés que pour les salariés de l'entreprise. La concurrence qui était censée faire baisser les prix n'a fait que gonfler le budget communication dans toutes les familles si on prend en compte tous les aspects du service proposé. Concernant les pannes, elles sont traitées sur trois jours contre une journée auparavant et elles sont de plus en plus fréquentes. Les services de maintenance sont déshabillés. Certains services tel le télégramme sont supprimés la nuit et le dimanche. Les usagers sont renvoyés sur Internet pour le règlement de leurs problèmes. Côté réseau, ceux qui sont trop loin des centraux téléphoniques sont abandonnés au profit des grands centres, ce qui accentue le déséquilibre entre les métropoles, les villes moyennes et les espaces ruraux.

Une réorganisation qui étouffe l'emploi et les statuts

Dans ce contexte, les salariés d'Orange sont soumis à des plans de réorganisation permanents qui ont pour effet une démotivation de grande ampleur et une dégra-

duction des conditions de travail. 85% d'entre eux ont un statut fonctionnaire, les autres ont des contrats privés régis par la convention collective nationale des télécommunications. Il n'y a plus de recrutement de fonctionnaires et la tendance récurrente aux intérimaires, aux Cdd, à l'externalisation (Centre appel au Maghreb essentiellement) s'accroît. Nombre de fonctionnaires sont incités à la mutation dans d'autres services publics et tout cela dans le cadre d'un plan de 22000 suppressions de postes entre 2006 et 2008, auxquels vont s'ajouter 15000 autres à partir de 2009 dans une ambiance lourde où l'abus de recours à des Cdd a été condamné depuis peu en prud'hommes.

Qualifications, formations et rémunérations revues à la baisse

Les grilles de qualification des fonctionnaires et celles des privés sont de même nature bien qu'elles soient simplifiées pour ces derniers. Le niveau de rémunération lié aux qualifications part d'un minimum équivalent au Smic (parfois moins) pour aboutir à environ le triple en fin de carrière (s'il y a eu évolution) avec une pression continue de la direction pour favoriser les primes de résultat au détriment du point de salaire, ce qui a évidemment des incidences néfastes sur les retraites. Dans ce contexte, la formation est essentiellement ciblée sur des objectifs de rentabilité qui ne permettent pas aux salariés de sortir du cadre d'une organisation de plus en plus contraignante dans laquelle ils ne peuvent évoluer. De plus, la pénibilité vécue dans les centres d'appel et les Sav n'est pas reconnue à sa juste valeur.

Du grain à moudre pour les syndicats

Autant dire que tous les motifs revendicatifs s'ajoutent les uns aux autres et donnent aux syndicats, et notamment à la Cgt, une responsabilité toute particulière pour apporter une alternative à ce rouleau compresseur libéral qui ronge les salariés des télécommunications, chez Orange certes, mais aussi dans les autres entrepri-

ses, notamment à Club-Internet (désormais racheté par Neuf Télécom) où la Cgt a fait une percée remarquable dans un milieu plus jeune et uniquement sous contrat privé.

En mars 2008, la Fapt Cgt, qui regroupe plus de 55 000 salariés (Poste et télécoms), a tenu son congrès en réaffirmant ses grands principes revendicatifs et son ouverture à un travail interfédéral sur tous les sujets touchant à la communication.

Sur le terrain, les militants de la Cgt sont confrontés à la pression des directions, notamment pour dégrader les conditions de travail dans un contexte de réorganisation permanente qui pousse à l'isolement et à l'individualisation des tâches sans aucune possibilité d'autonomie et de responsabilisation des postes, avec des conséquences extrêmes dont la déclaration ci-jointe de la Cgt en février dernier témoigne.

Heureusement, le fait syndical, même s'il est malmené par l'entreprise de privatisation de France Télécom, permet de bonnes résistances et des conquêtes syndicales dans un monde qui n'a pas fini de subir les contrecoups de cette concurrence féroce que se font les multinationales pour obtenir la part de marché la plus rentable possible. Autant dire que les questions du statut du travail salarié, du respect qu'on doit aux salariés autant que les perspectives auxquelles ils aspirent sont au cœur d'une mobilisation interprofessionnelle à la mesure de l'enjeu. ●



LE SÉSAME DES SIGLES

UI

Unité intervention (technicien entretien et construction du réseau téléphonique intervenant sur la voie publique et chez les clients).

UAT

Unité assistance technique (centre d'appels Service après vente fixe et Internet).

AVSC

Agence vente service client (centre d'appels commercial).

CCOR

Centre clients Orange renseignements (centre appels pour les mobiles).

PVV

Part variable vendeur (partie de rémunération liée aux chiffres de vente).

IRP

Institutions représentatives du personnel (droit privé). DS (délégué syndical) désigné par le syndicat, il est l'interlocuteur des directions et l'animateur de la vie syndicale dans les services. C'est le DS qui va négocier avec les directions au nom du syndicat.

DP

(Délégué du personnel). Elus par les salariés sur liste syndicale (au premier tour) ou candidat « libre » (uniquement en cas de deuxième tour). Il est chargé de porter des réclamations sur l'application des accords ou règlements existants. Il est également chargé de porter à la connaissance de l'inspection du travail les anomalies en matière de droit du travail. C'est avant tout un militant de terrain proche des salariés qu'il représente. Les DP sont reçus obligatoirement une fois par mois par le directeur qui doit apporter des réponses écrites aux réclamations dans un registre spécial. A partir des réclamations DP, on peut élaborer des revendications portées ensuite par le DS.

Membre du CE

(Comité établissement). Elus par les salariés sur liste syndicale, les membres du CE sont chargés de tout ce qui touche à la vie de l'entreprise. Ils sont obligatoirement consultés lors de changement (fermeture ou ouverture de site, modification des cadences de production, etc.). Le CE gère aussi les activités sociales (vacances, loisirs, sports, etc.)

Le CHSCT

(Comité hygiène sécurité et conditions de travail). Ses membres sont élus par les DP et les membres du CE (il y a souvent répartition des sièges à la proportionnelle entre les OS). Ils ont compétence pour la sécurité, la prévention des risques. Ils peuvent alerter l'inspection du travail, déclencher des enquêtes en cas de danger grave et imminent pour les salariés. Le CHSCT peut être saisi par les DP et le CE pour examiner tout sujet de son domaine.

LE PROJET CONVERGENCES + ...

OU LA CONCENTRATION D'ACTIVITÉS

CONTRE L'EMPLOI ET LES SALARIÉS

Un nouveau projet de réorganisation concernant les métiers de la relation client (Uat Ccor Avsc) (*voir encadré pour les sigles*) est présenté au Ccues. Il va encore porter atteinte et dégrader la vie professionnelle et familiale des salariés s'il se met en place. Une raison supplémentaire pour agir.

Ce projet a pour objectif la création de grands centres d'appels de 300 500 télé-conseillers, qui traiteraient à la fois des clients « haute valeur » ayant plusieurs lignes de produit Orange (Internet, TV, mobile) ainsi que des clients qui souscriront à l'option privilège. Les trois premiers centres choisis : Rennes, Bordeaux et Paris. Ces plates-formes regrouperaient des services issus des Ccor, Uat et Avsc.

Cette politique de concentration d'activités va à l'encontre des souhaits des salariés qui veulent travailler près de chez eux dans des centres à taille humaine.

Cette politique va également à l'encontre de toute idée d'aménagement du territoire et de développement durable, en concentrant l'activité sur quelques grosses villes. Ce sont des milliers de salariés que Ft met de fait sur la route. La direction n'apporte aucune preuve tangible et chiffrée d'une meilleure efficacité sur de gros plateaux. Inversement les « challenges » de qualité de service sont régulièrement gagnés par des équipes présentes sur de petits sites. La taille critique d'au moins 300 agents pour « Convergences+ » est une vraie source d'inquiétudes dans la mesure où cela pourrait devenir la nouvelle norme des futurs plateaux voulus par Ft. C'est bien la seule logique de gain de productivité qui guide les choix de Ft aujourd'hui. Une autre question est en suspens, celle de l'existence à terme des Uat et des Avsc qui risquent de se faire absorber par ces plates-formes rattachées aux Ccor.

Une nouvelle segmentation

Ft refond en fait entièrement sa relation client. Les abonnés ne seraient plus traités par maille mais par parcs clients. Chaque parc serait issu d'un segment client (Haute valeur, Vip, standard, nouveaux...) et sa gestion serait confiée à un ou plusieurs centres clients. Les plateaux « Convergences + » traiteraient donc les clients « haute valeur ». Si Ft a fait le choix de conserver ce segment en interne, c'est dans une logique de coût. Ft juge ses propres salariés plus chers que les sous-traitants mais constate que la Qs délivrée en interne est meilleure que celle des sous-traitants. Le risque est donc comme le met en évidence le rapport d'expertise à l'Uat Idf, que les parcs clients jugés moins stratégiques soient confiés en priorité à la sous-traitance et les clients dits stratégiques y soient traités en interne. Ce qui nous est

montré comme une future vitrine Orange, cache en réalité la volonté de sous-traiter en grande partie la gestion des clients qui ne seront pas éligibles à « Convergence + ». Pour la Cgt, la direction doit revoir sa copie !

C'est l'ensemble des flux qui doit être internalisé pour la défense des emplois, des sites et pour une égalité de traitement des usagers quels que soient leur revenu, leur localité.

Des conditions de travail dégradées

L'objectif de la direction serait de concilier à la fois une productivité, une efficacité et une qualité de service accrues. Pour parvenir à ses fins, non seulement Ft ne met pas les moyens mais en plus elle met la pression. Les expérimentations le prouvent ! Le rapport de l'expert du Chsct de l'Uat Ile-de-France où a été menée l'expérimentation privilège, pointe du doigt l'absence de reconnaissance des efforts faits, l'humiliation publique des salariés, l'inadéquation des scripts, des méthodes managériales plus que limite, des consignes contradictoires (faire de la qualité mais en allant vite), la perte d'autonomie dans le travail, des formations inadéquates... alors que c'est plus de vingt applications que devront maîtriser les agents et qu'une polyvalence forte sera exigée des collègues. Les conditions de vie et de travail afférentes à la taille importante des plateaux (300 à 500 agents) et à leurs horaires d'ouverture seront aggravées. Enfin, les expérimentations qui ont été menées dans le domaine commercial Hvmc ou Net et Unik. Rennes ont démontré une baisse de la Pvv pour les agents concernés. En effet, il y a peu de possibilités de placements pour des clients qui sont déjà multiéquipés et bon nombre d'appels concernent des réclamations. Le niveau des postes proposés comme télé-conseiller est en Bande C, D pour les sherpas (nouveau métier, ce seront en réalité les pilotes entre le flux technique et commercial). La qualification n'est aucunement reconnue. Une nouvelle fois, c'est l'occasion pour Ft de faire des économies de tous les côtés.

Ft tente le coup de force contre les Irp et les salariés. Sur ce projet comme sur les expérimentations qui l'ont précédé, Ft fait preuve du plus grand dédain envers les instances représentatives du personnel et les salariés. Que ce soit sur « Privilège » à l'Uat l'Ile-de-France, à Vip, à Bordeaux, à S cube sur Paris et Rennes, jamais lors de ces expérimentations il n'a été fait état de la volonté de Ft de concentrer ces activités sur de grands plateaux où seraient traitées demandes commerciales et assistance technique. Sur l'expérimentation privilège, Ft a tout fait pour entraver l'action du Chsct de l'Uat Ile-de-France. Tout

d'abord en refusant l'expertise et ensuite en intégrant des flux mobiles avant avis du Chsct. Il a fallu l'intervention de l'inspection du travail, menaçant le directeur de délit d'entrave, pour que les experts ergonomes du cabinet Eretra puissent faire leur travail. L'inspection du travail a été de nouveau sollicitée pour que cette même direction réponde aux recommandations de l'expert. Alors que ce projet était dans les « tuyaux » depuis des mois, Ft a décidé de ne le présenter au Ccues qu'au mois de janvier seulement, même si les élus le réclamaient depuis le mois d'octobre. Il faut rappeler que tout projet de réorganisation doit être présenté au stade de l'intention. Toute mise en œuvre anticipée est considérée comme délit d'entrave de plus; l'information donnée au comité doit être complète et loyale. C'est donc avec plusieurs mois de retard que ce projet a été présenté au Ccues et aux Ce des Dt concernées.

Du délit d'entrave dans les tuyaux

Mais la volonté de Ft de passer en force sur ce projet ne s'est pas arrêtée là. Lors du Ccues, Ft nous présente un document sans le bilan des expérimentations, sans les conséquences réelles en termes d'effectif sur les autres unités et sans vision globale de la future relation client. Malgré l'opposition de l'ensemble des élus, la direction décide de clore, dès la première présentation, le processus d'information consultation du Ccues. L'ensemble des Os vote à l'unanimité une résolution menaçant d'attaquer Ft en justice pour manque d'information et mise en œuvre anticipée au vu des formations qui ont été dispensées en janvier 2008 dans certains centres clients Orange concernés par Convergences +. En clair nous sommes dans le délit d'entrave ! Il faut noter que depuis et sous la pression des élus, la direction a revu sa position. Elle est obligée de représenter au Ccues ce dossier aux multiples conséquences.

Convergences + des salariés pour gagner sur les revendications

De plus en plus les salariés combattent les conséquences des réorganisations telles que la direction les préconise pour répondre aux seuls objectifs de rentabilité financière.

Mais d'autres choix sont possibles qui permettent à la fois le développement de l'emploi, les promotions, formations. Ils nécessitent de réels investissements matériels et humains.

La recherche numérique rattrapée par les applications

Yvon Huet

«Les sanglots longs des violons de l'automne»... 6 juin 1944. Les résistants qui captent ce message sur Radio Londres ont compris. Il faut désorganiser la communication de l'occupant pour préparer l'arrivée des troupes alliées sur le sol français. Symbolique exemple de transmission dans un monde qui, grâce à la radio, pouvait déjà profiter de la recherche inlassable que les hommes ont pu développer depuis leurs premiers messages sur la pierre des grottes de Pech-Merle dans le Lot il y a 25 000 ans... Où en est-on aujourd'hui? La recherche a été rattrapée par les applications. Elle est elle-même dépendante d'autres disciplines, telles la nanotechnologie, l'astrophysique, etc.

Nous avons choisi l'expression d'un chercheur de référence, Bernard Stiegler, directeur du développement culturel du centre Georges-Pompidou, pour donner une idée de cette extraordinaire évolution de la recherche qui a des effets tous les jours sur l'évolution de l'humanité.

L'INSTITUT de recherche en informatique et automatique a fêté en décembre 2007 ses quarante ans d'existence. A cette occasion, plusieurs chercheurs ont donné un éclairage sur l'évolution des tendances de leurs travaux avec des conclusions qui sont aussi une introduction à d'autres recherches dans un contexte de société où les entreprises s'approprient de plus en plus rapidement les données qui aboutissent à des applications rentables. Evidemment, cette rentabilité se fait dans le cadre d'une société inégalitaire où les écarts se creusent entre ceux qui savent et ceux qui sont exclus. Le problème de la « digestion » d'une progression où tout devient caduc dès qu'on l'a « touché » se pose aussi. Les écarts se creusent entre les générations qui se sacrifient les unes après les autres au nouveau gadget qui va pulvériser celui d'hier. Machine infernale pour les uns, recul euphorique des limites de la liberté pour les autres, cette situation est au cœur des réflexions de tous, même sur les îles « désertes ». Nous vous livrons ci-dessous la contribution de Bernard Stiegler à l'occasion des 40 ans de l'Inria, les 10 et 11 décembre 2007.



LE RÉSEAU NUMÉRIQUE À L'ORIGINE D'UN NOUVEAU MODÈLE INDUSTRIEL (EXTRAITS)

« J'ai proposé de soutenir devant vous la thèse que je porte au Centre Georges-Pompidou où je suis directeur du Département du développement culturel. Je viens d'y créer un modeste institut de recherche et d'innovation spécialisé dans les technologies culturelles numériques. Cette thèse soutient que ces technologies induisent un véritable changement de modèle industriel à court terme. Elles marquent une rupture entre une économie fondée depuis deux siècles sur une distinction structurelle avec une opposition entre producteurs et consommateurs et une économie de contribution.

Nous pensons que le secteur culturel de cette nouvelle économie revêt un caractère avant-gardiste. Depuis dix ans, des pratiques dans le domaine musical via les médias numériques ont conduit à d'importantes et dramatiques transformations industrielles. Cette situation est liée à des transformations profondes de l'appareillage technologique qui conduisent à une généralisation de processus apparus dans plusieurs secteurs.

Le logiciel « Ligne de temps » que mon équipe a développé permet de regarder un film en le délinéarisant et en ne le considérant plus comme un objet temporel tel que nous le regardons au cinéma. Le philosophe Husserl définissait un objet temporel par le fait de « n'apparaître qu'en disparaissant ». L'objet a donc un début et

une fin et existe par son écoulement.

C'est exactement le cas de l'enchaînement des plans d'un film... S'il cherchait à comprendre pourquoi il avait aimé le film, le spectateur avait à l'époque accès au découpage du film et à divers éléments techniques grâce à la revue *Avant-scène Cinéma*. Ces informations lui permettaient de considérer le film non plus comme un objet temporel, mais comme un ensemble « synoptiquement » appréhendable... Notre logiciel « Ligne de temps » offre la possibilité d'indexer les plans d'un film suivant des critères variés et précis. Il permet d'obtenir une vue synoptique du film et d'intégrer ensuite à l'œuvre des annotations personnelles.

Nous visons à la création d'une nouvelle offre publique culturelle. Nous travaillons donc sur un modèle qui pourrait offrir le type de service suivant : à la sortie d'une séance de cinéma, le spectateur recevrait un message, payé un euro, sur son téléphone portable. Le message contiendrait une ligne de temps de manière à offrir au spectateur la possibilité d'accéder à la méthode d'analyse de film des critiques de cinéma professionnels. Le spectateur serait ensuite en mesure de comparer et de contribuer à cette analyse sur Internet en produisant un « regard signé » sur le film. Il entrerait alors dans un cercle d'amateurs et participerait à une nouvelle cinéphilie.



L'extension de l'industrialisation de la culture au-delà des médias de masse est un phénomène très positif. Néanmoins, cette expansion pose le problème du devenir consumériste du rapport à la culture. Or nous avons vu apparaître des comportements culturels nouveaux qui refusent la consommation culturelle. D'aucuns cherchent, en effet, à devenir plus actifs pour créer des relations symboliques au sein de communautés. Notons que ces comportements ne concernent pas que le domaine de la culture. Ce processus en développement sera intensifié par la technologie numérique dans les années à venir car ils sont directement liés.

Quelques concepts théoriques

« Ligne de temps » permet de transformer un objet temporel en un objet spatial. Suite au traitement du logiciel, un film devient un objet spatial, à l'image d'une partition de musique. Les compositeurs de musique disent qu'ils travaillent « hors temps » lorsqu'ils composent uniquement sur partition. Cette considération « hors temps » qui permet l'élaboration de calculs apparaît au XIV^e siècle, avec l'ars nova de l'école de Notre-Dame, lorsque Guido d'Arezzo invente la partition. Il devient dès lors possible de composer de la musique par écrit, c'est-à-dire de manière spatiale.

Ce processus de spatialisation du temps musical appartient au processus plus vaste de grammatisation inventé par Sylvain Auroux, théoricien, philosophe et historien du langage. Il consiste à discrétiser un flux temporel pour qu'il puisse être considéré analytiquement afin de réaliser sur lui des opérations de comparaison, de calcul et d'analyse approfondie. Ce processus est à l'origine de la civilisation même. Il commence deux millénaires après le début du Néolithique avec la création des systèmes de numération écrite qui permettent par exemple de discrétiser le mouvement des étoiles, les crues des grands fleuves, les flux de marchandises et les populations d'esclaves que l'on peut ainsi contrôler.

Ces systèmes aboutissent rapidement à des techniques d'écriture alphabétiques qui conduisent à la discrétisation de la parole. Pour que vous entendiez ce que je vous dis en ce moment, il faut que ce que je vous ai dit précédemment soit passé et que ce que je vais vous dire dans un instant ne soit pas encore dit... Il est très important de noter que ces activités symboliques qui caractérisent notre cerveau sont des activités temporelles. Leur contrôle passe systématiquement par leur spatialisation. A partir du XII^e siècle avant Jésus-Christ

environ, la société grecque se constitue sur la discrétisation de la continuité de la parole par un système alphabétique comprenant une trentaine de signes diacritiques. La parole peut dès lors être formalisée grammaticalement et orthographiquement. Dès lors, les idiomes se transforment et entraînent une unification linguistique de la Grèce et une diffusion progressive de nouveaux savoirs. Cet exemple correspond à la grammatisation, au sens strict, évoquée par Sylvain Auroux. La transformation de la parole en lettres permet sa reproductibilité, et donc son enregistrement...

L'ère de la pensée rationnelle et de la virtualisation est ouverte

Un dialogue de Platon dans une bibliothèque fermée est un espace virtuel actualisable et inscriptible dans le réel. Le projet stratégique de l'Inria fait mention de sa volonté de rapprocher le réel et le virtuel par le biais des objets Internet. Vous voyez que ces questions de rapport entre réel et virtuel sont très anciennes. L'imprimerie amène la troisième grande étape de la grammatisation. Elle permet désormais une reproductibilité hors norme de l'écrit qui envahit alors la société. Une guerre des esprits est menée, notamment par les Européens à travers l'ordre des Jésuites, pour encoder et formaliser toutes les langues du monde. La colonisation se construit à travers la grammatisation de ces idiomes, et avec eux la transmission des savoirs européens et la domination de l'esprit européen sur le reste de la planète. Des processus de grammatisation d'un genre nouveau apparaissent vers la fin du XVIII^e siècle. Ils ne concernent plus la grammatisation de l'activité linguistique ou intellectuelle, mais celle des gestes du travailleur par la machine-outil. Cette dernière n'est au final qu'une machine capable de reproduire un geste après l'avoir discrétisé. Cette formation du producteur industriel a un coût social non négligeable : l'apparition du prolétariat. En revanche, elle entraîne d'énormes gains de productivité et l'apparition d'une transformation sociale considérable.

A partir de 1834, des technologies analogiques de discrétisation apparaissent. Une photographie discrétise par exemple la lumière en une définition de points. Ces appareils analogiques qui reproduisent l'image et le son permettent de produire l'industrie culturelle et font apparaître les technologies de contrôle du consommateur. Il en découle une économie de l'attention. Patrick Le Lay avait choqué la société en déclarant que l'activité de TF1 consistait à « vendre du temps de cerveau

disponible ». Il signifiait seulement que l'activité des industries culturelles est de capter de l'attention et de la revendre sur le marché de l'esprit des consommateurs.

Les industries culturelles ont finalement pour but de faire adopter au consommateur des modèles comportementaux conformes aux investissements industriels. Ce modèle est actuellement en crise. La perte de motivation des producteurs est un premier problème... Les consommateurs aussi perdent leur motivation et leur bonheur de consommer. La grammatisation conduit au développement d'une société « hyper-industrielle », et non post-industrielle, où même la reproduction de la vie ou les vacances sont industrialisées. Le consommateur se sent de plus en plus privé de rôle dans cette société et il en souffre car consommer n'a aucun intérêt en soi. Il consomme alors d'autant plus qu'il est démotivé et entre dans une relation de dépendance avec la consommation. Cette souffrance provoque des pathologies comme celle de l'attention, problème préoccupant de la jeunesse américaine.

Par ailleurs, le modèle industriel actuel est producteur de toxicités... mais quelque chose de nouveau se dessine par ailleurs qui permet d'envisager un autre modèle industriel fondé sur l'économie de la contribution...

Le sixième stade de la grammatisation : l'informatique

L'histoire de l'informatique pourrait remonter au XIX^e siècle, mais l'informatique de gestion qui pénètre notre vie professionnelle, puis quotidienne, se développe au cours des années 60. Ce nouveau type de grammatisation consiste en une discrétisation et une modélisation de diverses réalités. Il permet l'automatisation d'opérations, appelées traitements, et la délégation à des automates symboliques de mécanismes de prise de décision, d'assistance ou de navigation, par exemple.

L'informatisation de la société dont parlaient Simon Nora et Alain Minc en 1978 se transforme en numérisation de la société. Elle implique la mise en place de divers protocoles (TCP/IP, MIDI, etc.) de manière à permettre à tous les objets électroniques de communiquer entre eux dans un premier temps, puis d'y intégrer des objets bioniques, nanométriques et d'autres objets non électroniques. Ceci se produit principalement grâce à l'Internet qui devient accessible au public à partir de 1992. A partir de cette date, le numérique envahit le quotidien des individus et nous engage vers un processus qui conduit vers

les objets Internet, les objets communicants, la modélisation généralisée, la biométrie et d'autres processus systématiquement listés dans le projet stratégique de l'INRIA des années à venir. Cette numérisation, qui aboutit à une mise en réseau, installe une infrastructure en rupture avec les deux infrastructures industrielles précédentes. Nous entrons dans une nouvelle époque qui rompt avec celle des producteurs-émetteurs opposés aux consommateurs-récepteurs. La logique du monde numérique veut que nous transmettions ce que nous recevons, après l'avoir enrichi par exemple d'une métadonnée (un nom sur une photo, une modification sur une notice, une ligne de code dans un logiciel libre...).

Une économie de la contribution qui s'appuie sur des technologies collaboratives. Cette évolution est rendue possible par une reproductibilité à coût nul. Le prix du livre a beaucoup baissé à partir du moment où il est devenu reproductible avec la presse de Gutenberg. Il n'en reste pas moins que son coût est non nul. Si nous excluons le livre de poche, un ouvrage vaut entre 10 et 15 euros. Le moment où la reproduction numérique permet le

coût nul de la reproductibilité est extrêmement important. Des fonctions qui supportaient des investissements et des coûts deviennent accessibles, non plus aux seuls producteurs, mais à tous.

L'autoproduction et les sites Internet personnels en sont des exemples. Dès lors, nous voyons comment la société s'empare de ces nouvelles opportunités. La contribution du public à l'encyclopédie en ligne Wikipedia est née d'un accident : la possibilité de modifier la notice n'avait par erreur pas été verrouillée. Des mésaventures de ce genre se sont produites dans tous les domaines de l'espace contributif numérique. Elles témoignent du fait que les individus n'attendent pas que le monde industriel leur propose ces services. Il ne souhaite d'ailleurs pas les leur proposer car aucun business model n'existe.

Cette absence d'économie engendre une certaine hostilité du monde industriel à l'égard de ces processus. Néanmoins, le public s'empare de ses possibilités pour ne plus être simplement consommateur. Il veut redevenir actif et profite des possibilités offertes par ces technologies pour prendre des initiatives en ce sens. C'est donc le public qui invente ce nouveau monde industriel, et non l'initiative indus-

trielle elle-même. Il en va ainsi car le monde du réseau numérique Internet constitue un nouveau milieu technique associé.

Le concept de milieu associé

Le concept de milieu associé a été avancé par le philosophe des techniques Gilbert Simondon. Il s'est en particulier intéressé dans sa théorie de la morphogénèse des objets techniques à la turbine qui équipe les usines marémotrices en France. Toute petite, cette turbine est très économique dans ses fonctions. Elle a réalisé une telle intégration fonctionnelle de ses fonctions que son principal principe de fonctionnement repose sur l'utilisation du milieu naturel. Elle est mise en mouvement et refroidie par l'eau de la mer et la pression exercée par cette eau sur la turbine assure l'étanchéité de ses paliers. L'élément naturel devient en fait une fonction technique plurifonctionnelle de la turbine. En 1989, j'ai travaillé sur un projet de la Bibliothèque nationale de France pour développer une machine de lecture assistée par ordinateur avec Philippe Aigrain. Il a longtemps été responsable du logiciel libre à la Commission européenne. Nous avons eu l'idée qu'un nouveau milieu technique associé se développerait quand les machines entreraient en réseau. Il n'associerait plus la géographie physique (eau de la mer), mais la géographie humaine (les populations des pays). Le milieu numé-



ORANGE TESTE UN TERMINAL NOMADE POUR LIRE LA PRESSE NUMÉRIQUE

L'opérateur lance une expérimentation orientée "kiosque à journaux mobile" avec cinq partenaires médias. Gutenberg selon Orange, l'imprimerie deviendrait dépassée au point qu'il serait temps de passer au tout-numérique. Alors que HDS vient de lancer via Relay.fr un service de kiosque de magazines numériques avec consommation illimitée sur le PC, Orange a annoncé que 150 clients bêta-testeurs allaient prendre en main un nouveau terminal électronique baptisé Read and Go pour une période deux mois. Un questionnaire de recrutement est déjà en ligne.

Se présentant comme une tablette disposant d'un écran à microbilles polarisées et d'une connectivité 3G/Wi-Fi, il sera possible de lire cinq journaux partenaires de l'opération (*le Monde, le Parisien, les Echos, l'Equipe, Télérama*) dont les contenus seront réactualisés heure par heure.

Selon l'opérateur qui présente le terminal sur sa Web TV dédiée à l'innovation, "l'expérimentation permettra notamment d'étudier l'usage de ce nouvel écran dans la lecture de l'information en mobilité ainsi que l'ergonomie de l'offre et du terminal associé".



rique serait-il intrinsèquement un milieu technique associé qui associerait l'être humain ?

L'être humain peut être associé de plusieurs manières

Il peut l'être à son insu, mais il existe aussi une économie de la production volontaire d'information par le public. Cette économie rompt avec le modèle industriel que je qualifie de milieu technologique dissocié, puisque l'être humain vivait jusqu'alors dans un milieu technique auquel il ne participait plus du tout. Progressivement, avec l'apparition du machinisme industriel, de l'ingénieur et de la division industrielle du travail, le producteur et le consommateur se sont retrouvés coupés de la production des modèles de vie. Cela a conduit à la dissociation.

La transformation technologique que nous vivons offre la possibilité de reconstituer des milieux associés. Elle constitue probablement la seule solution pour que la société industrielle poursuive son développement car les technologies des milieux associés permettent de créer de la sublimation, c'est-à-dire une activité sociale qui produit de la connaissance et de l'intelligence. La société a besoin de sublimation. Comme les individus ne sont plus associés à la production de leur mode de vie et se sont rabattus sur des comportements de consommation, leur capacité de produire de la sublimation est progressivement remplacée par des comportements pulsionnels de consommation. Or ce modèle industriel ne peut pas durer. Il n'y a qu'à regarder les prévisions d'émission de CO2 de la Chine pour s'en apercevoir.

Nous devons donc inventer un nouveau modèle

Le processus de grammatisation se poursuit avec les microtechnologies et les nanotechnologies, voire avec l'hypermatière et l'hypermatériel. Les travaux menés à l'INRIA sont donc extrêmement importants pour l'avenir de la société industrielle. Ils revêtent des enjeux majeurs de changement de modèle que tous les acteurs économiques devraient prendre en compte.

Je conclurai sur la notion d'hypermatière. Notre modèle de pensée et de formation repose sur une distinction fondamentale entre la matière et la forme. Nous parlons d'une société de l'immatériel alors que l'immatériel n'existe pas ; même l'information est matérielle. En effet, elle reste composée d'états de matière, même s'ils sont extrêmement évanescents. En revanche, le développement des nanotechnologies permet de manipuler un élément qui est à la fois de la forme et de la matière. Le rap-

HDS propose la presse magazine numérique à gogo

Le pôle numérique de Lagardère Services lance un forfait mensuel pour un accès illimité à 400 magazines pour une consultation PC. C'est une première mondiale dans l'histoire de la presse. Hds Digital, qui est le pôle numérique de Lagardère Services (leader mondial dans la distribution de la presse), bouscule son modèle économique de kiosque numérique.

Il propose un forfait pour une consommation illimitée de magazines : 17,90 euros par mois pour un accès à 400 titres (en provenance de 130 éditeurs). L'offre est d'ores et déjà disponible sur le site Internet Relay.fr (du nom des points de vente presse du groupe Lagardère).

Tous les derniers numéros des magazines peuvent être téléchargés sans limite (mais pas les anciennes éditions). Petite cerise sur le gâteau au nom du développement durable : un euro par mois est versé au World Wildlife Fund (Wwf), une organisation mondiale de protection de l'environnement. Après tout, on sauve des arbres en feuilletant ses magazines à partir d'un PC plutôt que sur du papier.

«Nous poussons un nouveau mode de consommation de presse», commente Aymeric Bauguin, directeur général de Hds Digital. Depuis le lancement du kiosque numérique en août 2006, plusieurs modèles ont été testés pour inciter les lecteurs de magazines à négocier le virage numérique : achat à l'unité (moins cher que sur version papier d'ailleurs), abonnement à durée libre ou un forfait Liberté à 9,90 euros (mais limité à quatre magazines par mois). Selon Aymeric Bauguin, la nouvelle formule Eco-forfait Illimité Wwf devrait devenir rapidement l'offre de référence.

port énergie-matière est plus pertinent en physique quantique que les aspects «forme» et «matière». Nous nous retrouvons face à de l'hypermatière, à savoir une matière qui est toujours une forme et inversement. Nous nous dirigeons donc vers une société de l'hypermatériel plutôt que de l'immatériel. En effet, pour pouvoir traiter l'information il est nécessaire de la matérialiser de diverses manières. Cette matérialisation tend à se généraliser de plus en plus. Deux grandes ruptures nous attendent avec l'opposition entre production et consommation et la mise en place de nouveaux modèles de contribution appelant des technologies collaboratives, d'indexation et de l'intelligence collective. De plus, ces technologies hypermatérielles permettent la reproductibilité à coût quasi nul.

Pour mettre toute cette évolution en perspective, je citerai l'IPv6 qui devrait permettre une indexation atomique massive avec une capacité d'indexation de 2128 unités. Etre capable d'indexer la matière au niveau atomique permet de s'apercevoir que le problème de l'indexation de la grammatisation est descendu jusque dans les constituants les plus élémentaires de la

matière. Les possibilités et les risques qui en découlent sont importants. Pour pallier ces risques, la société et les individus doivent être associés par le développement de nouvelles communautés d'amateurs. Nous allons vers une «société des réseaux» qui crée des nouveaux rapports sociaux. Je suis persuadé que l'Inria a un merveilleux avenir dans cette perspective.»

Même si nous ne pouvons pas appréhender tout de la démarche d'un chercheur, ce que nous en retenons a le mérite de nous faire réfléchir tant sur notre positionnement dans le processus de communication que sur notre propre comportement.

A sa manière, Bernard Stiegler pose la question du devenir d'une société qui arrive au bout d'un processus de développement. Le débat est loin d'être clos. Il mérite d'inclure tous les acteurs de la société. Un nouveau combat pour la démocratie est en train de naître où les syndicalistes, les professionnels, les politiques et les chercheurs doivent prendre toute leur place, en dépit de l'effort d'étouffement, de brouillage et de mise au pas engagé par l'ultralibéralisme en vigueur. ●



le groupe de protection sociale pour
l'audiovisuel,
la communication,
la presse,
et le spectacle.

Professionnels de la presse :
à vos côtés
tout au long
de votre vie



santé, retraite, prévoyance,
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

www.audiens.org

* Prix d'un appel local



Jean-Marc Beauvais, secrétaire adjoint.



Paulette Sauderais, secrétaire adjointe et trésorière.



Daniel Lellouche, secrétaire général du syndicat.



De g. à dr. : Michel Moizeau, secrétaire des retraités, Paulette Sauderais, Michel Muller, secrétaire général de la Filpac-Cgt, Marie-Claude Robin, secrétaire générale de l'UD de Loire-Atlantique, Jean Gersin, secrétaire fédéral.



LE PLUS VIEUX SYNDICAT DE FRANCE FÊTAIT SAMEDI 17 MAI SON 175^E ANNIVERSAIRE.

Le secrétariat fédéral a eu l'honneur de partager ce magnifique moment de fraternité avec les camarades et amis venus inscrire cet instant dans l'histoire de ce syndicat qui a su suivre les évolutions de l'imprimerie issue de Gutenberg jusqu'à l'ère numérique.

175 ans de défense des intérêts des travailleurs du Livre, de la caisse d'entraide des ouvriers typographes au statut du travail salarié, un prestigieux héritage et une volonté de faire fructifier celui-ci pour un avenir meilleur.

Décès d'Alain Lelièvre

Alain Lelièvre, le dirigeant incontestable des Nmpp est décédé. Lui et les responsables des messageries, entre autres Christian Delacroix, André Yann Volant, André Delacroix, Robert Chemin, Raymond Letréguilly, ont toujours fait valoir et respecter les acquis syndicaux des Nmpp.

Ni les dirigeants patronaux de l'entreprise, ni quelques syndicalistes réformateurs n'ont entamé leur volonté de préserver et d'accroître les acquis syndicaux. Alain à jusqu'au bout donné le meilleur de lui-même, pour aider la Cgt dans toutes ses démarches y compris sur le plan matériel.

La participation journalière des camarades des Nmpp aux différentes actions du livre et de la Confédération a été importante et sans faille.

Personnellement, la participation d'Alain ne m'a jamais fait défaut et je dois dire que la plupart des choses faites ont réussi grâce à son sens des responsabilités.

Maurice Lourdez

Il est souvent de fait que les militants comme Alain Lelièvre sont oubliés de la mémoire syndicale.

C'est pourquoi je crie haut et fort la chance que le mouvement Cgt a eue d'avoir dans ses rangs l'homme de qualité, d'efficacité et d'amitié qu'était Alain.

André Beurrier



Alain Lelièvre, responsable Cgt des Nmpp.

Michel Muller, secrétaire général de la Filpac-Cgt, et le secrétariat fédéral s'associent à cet hommage rendu à Alain Lelièvre, dirigeant syndical Cgt des Nmpp, qui a su garder le cap des intérêts des salariés qu'il représentait, dans un esprit militant remarquable qui ne s'est jamais démenti.

TV
MAGAZINE
tvmag.com

Retrouvez chaque
semaine le n° 1
de la presse française
avec votre
quotidien régional



TV Magazine

pour de grands moments
de télévision

→ 7 jours + 6 de programmes

→ Les grandes chaînes nationales

→ La TNT

→ Le câble

→ Le satellite

→ Les chaînes frontalières

→ Les chaînes locales



Vidéos, infos, people, le meilleur de la télé sur www.tvmag.com



La dynamique de l'épargne salariale au service de votre entreprise.

- 4,5 milliards d'euros d'actifs gérés.
- 36 500 entreprises clientes.
- 1,5 million de comptes de salariés gérés.
- Certification ISO 9001.

CM  **CIC Épargne Salariale**